

Demande de renseignements particuliers des deux oppositions

Étude des crédits 2017-2018

**CAHIER DE
DOCUMENTATION
POUR LA
COMMISSION
PARLEMENTAIRE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

MINISTRE DES FINANCES

1. Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.
3. Liste des nouvelles mesures instaurées en 2016-2017 et, pour chacune, les mesures abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).
4. Évolution sur cinq ans de chaque source de revenu qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.
5. Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.
6. Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère 2016-2017 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.
7. Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8.
8. Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2016 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins pour des termes comparables.
9. Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.
10. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.
11. Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.

12. Concernant l'entente intervenue le 24 septembre 2014 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue le 24 septembre 2014 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.
13. Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.
14. Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2015-2016 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2017-2018.
15. Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.
16. Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire, conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14\$, 20\$, 40\$ ou 25% de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14\$. Pour chacune des catégories de contribution (14\$, 20\$, 40\$ ou 25%), indiquer leur utilisation/ répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20\$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.
17. Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
18. État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.
19. Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.
20. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydra-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2017-2018.
21. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydra-Québec à ce fonds, à compter de 2017-2018 et pour les années subséquentes.
22. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2017-2018. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

23. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2017-2018.
24. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
25. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
26. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
27. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
28. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
29. Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2016-2017. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.
30. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.
31. Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2015-2016 par rapport au budget 2016-2017, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.
32. Fournir tout(e) les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).
33. Concernant le surplus de l'année 2015-2016, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
34. Concernant le surplus constaté dans le rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2016, fournir la part de surplus imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
35. Fournir tous les documents; scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.

36. Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).
37. Pour les 5 dernières années, expliquer l'écart entre les montants réels reçus au titre du TCS et la progression théorique annuelle de 6 % prévue à l'entente conclue en 2004.
38. Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2016-2017.
39. Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.
40. Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
41. Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
42. Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2016-2017 et en 2017-2018, en indiquant :
 - a. le nombre de ménages;
 - b. l'âge des enfants;
 - c. le type de service de garde;
 - d. le montant moyen remboursé par réclamation.
43. Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2016-2017 et 2017-2018.
44. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :
 - a. l'objectif visé;
 - b. la clientèle admissible;
 - c. le montant total accordé en 2012-2013, 2013-2014, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
 - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.
45. Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).
46. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.
47. À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?

48. Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.
49. Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.
50. Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.
51. Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?
52. À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles

Autorité des marchés financiers (AMF)

53. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant fait une demande d'autorisation à l'AMF.
54. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant reçu une autorisation de l'AMF.
55. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises s'étant vu refusées une autorisation par l'AMF. Préciser les motifs.
56. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises dont l'autorisation a été révoquée par l'AMF. Préciser les motifs.
57. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, délais de traitement pour l'octroi d'une autorisation par l'AMF.
58. Nombre d'entreprises en attente d'une décision de l'AMF concernant l'octroi d'une autorisation en vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP)

59. Nom des membres de la direction, postes occupés, rémunération détaillée (rémunération fixe et variable, primes de départ et prestations de retraite) et avantages sociaux.
60. Pour chaque classe d'emploi, quels sont les indicateurs utilisés pour fixer le niveau de la rémunération variable?
61. Pour la Caisse, indiquer le nombre de cadres par rapport au nombre total d'employés.
62. Détails de chacun des régimes de retraite offerts aux employés de la Caisse (capitalisation au 31 mars 2017, ratio de la contribution employé/employeur, etc.).

63. Pourcentage et valeur nominale des actifs de la Caisse investis au Québec, ventilés par portefeuille, pour chacune des dix dernières années, en indiquant la méthode utilisée pour classer les placements.
64. Évolution des placements de la Caisse au Québec, au cours des dix dernières années. Ventiler par catégorie d'actifs, et préciser le secteur (privé ou public). Pour chaque variation annuelle, mentionner la part attribuable au rendement et la part attribuable aux achats et aux ventes de placements.
65. Donner le rendement réalisé par la Caisse sur ses actifs québécois, au cours des dix dernières années; ventilation par catégorie d'actifs.
66. Pourcentage et valeur nominale des actifs de la Caisse investis au Canada, ventilés par portefeuille, pour chacune des dix dernières années, en indiquant la méthode utilisée pour classer les placements.
67. Pourcentage et valeur nominale des actifs de la Caisse investis à l'extérieur du Canada, ventilés par portefeuille, pour chacune des dix dernières années, en indiquant la méthode utilisée pour classer les placements.
68. Date de nomination et échéance du mandat pour chacun des administrateurs de la Caisse.
69. Composition de chaque comité du conseil d'administration.
70. Répartition d'actifs au 31 décembre pour les dix dernières années.
71. Pour chacune des dix dernières années, le total du passif de la Caisse, le ratio passif sur actif total et l'utilisation du passif par catégorie de placement.
72. Pour chacune des cinq dernières années, le nombre d'employés ayant quitté la Caisse, ventilé par motif (retraite, congédiement, départ volontaire), et le montant des primes et des autres indemnités accordées dans le cadre de ces départs.
73. Pour chacune des cinq dernières années, total de la rémunération variable accordée aux employés de la Caisse, ventilée par catégorie d'emploi.
74. Pour chacune des dix dernières années, le total des dépenses de la Caisse pour des services de communication ou de relations publiques, en précisant les sommes allouées à des ressources internes et les mandats donnés à l'externe.
75. Pour chacune des dix dernières années, le total des dépenses de la Caisse pour des activités de représentation.
76. Pour chacune des dix dernières années, au 31 décembre, le nombre et le montant total des placements directs et indirects de la Caisse dans une compagnie ayant une place d'affaires ou une filiale aux Bahamas, aux Bermudes, en Suisse, au Luxembourg, à Jersey, à Guernesey, à la Barbade, au Belize, aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmans, à Aguilla, aux îles Cook, à Chypre, au Panama, au Liechtenstein, à Saint-Christophe-et-Niévès, aux îles Turques-et-Caïques, ou à Trinidad-et-Tobago. Fournir la valeur de ces placements ventilés par compagnie.

77. Liste des investissements dans des compagnies exploitant des mines, à jour au 31 mars 2016. Montant de l'investissement de départ et valeur actuelle.
78. Liste et valeur des investissements, directs ou indirects, dans des compagnies exploitant des hydrocarbures ou leur transport, produisant ou fabriquant des produits du tabac, ou dans une entreprise ayant comme activité principale la fabrication d'armes.
79. Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
80. État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.
81. Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.
82. Bilan des activités de la division CDPQ Infra : liste des projets étudiés, état d'avancement, coût de la mise en place de la division, nombre d'employés, échéancier pour l'étude des projets, etc.
83. Bilan des activités entourant le projet REM : état d'avancement, dépenses engagées, estimation des coûts, échéancier, rendement projeté.
84. Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.
85. Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.
86. Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.
87. Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?
88. À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?

89. Valeur des placements en détention directe et indirecte dans les sociétés suivantes, en ajoutant les transactions faites sur ces placements en 2016-2017. Préciser les dates d'acquisition.

- a. Singapore Technologies Engineering
- b. Textron
- c. Hanwha
- d. Poongsan
- e. Raytheon
- f. Lockheed Martin
- g. General Dynamics
- h. Orbital ATK
- i. Jacobs Engineering
- j. Serco Group
- k. Safran
- l. Northrop Grumman
- m. Honeywell
- n. Airbus Group
- o. Boeing
- p. Grupo Carso
- q. Shanghai Industrial
- r. Alliance One International
- s. Altria
- t. British American Tobacco
- u. Gudang Garam
- v. Imperial Tobacco
- w. ITC Limited
- x. Japan Tobacco
- y. Korea Tobacco & Ginseng Corporation
- z. Lorillard
- aa. Philip Morris
- bb. Reynolds American
- cc. Souza Cruz
- dd. Swedish Match
- ee. Universal Corporation
- ff. Vector Group
 - i. Walmart
 - ii. Lingui Development Berhad
 - iii. Samling Global
 - iv. Norilsk Nickel
 - v. Barrick Gold
 - vi. Rio Tinto
 - vii. Vedanta Resources
 - viii. Freeport-McMoRan
 - ix. Potash Corporation of Saskatchewan
 - x. Elbit Systems
 - xi. Shikun & Binui
 - xii. Africa Israel Investments
 - xiii. Danya Cebus

Société des alcools du Québec (SAQ)

90. Détail de la politique salariale de la SAQ, de la rémunération, des bonis et des avantages sociaux.
91. Pour chacune des cinq dernières années, total de la rémunération variable accordée aux employés de la SAQ, ventilée par catégorie d'emploi.
92. La variation moyenne de prix, par catégorie de produit, sur trois ans et sur cinq ans.
93. Nom des membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.
94. Comparaison des prix entre le Québec et les autres provinces canadiennes, par type de produit et par gamme de prix.
95. Liste des 50 produits les plus vendus par la SAQ en 2016 en précisant, pour chacun de ces produits, les quantités vendues, le prix, la variation de prix entre 2013 et 2016 (ventilée par année), le pourcentage des ventes totales que chacun de ces produits représente ainsi que la devise utilisée pour le paiement au producteur ou au distributeur qui transige avec la SAQ.
96. Indiquer le nombre et la valeur des ventes de bouteilles de vin à moins de 20 \$ au cours des cinq dernières années.
97. Indiquer le nombre de bouteilles de produits québécois vendues au cours des cinq dernières années, et leur valeur.
98. Indiquer le nombre de bouteilles de produits québécois achetées au cours des cinq dernières années, et leur valeur.
99. Valeur de la transaction moyenne pour chacune des cinq dernières années.
100. Structure de prix pour les cinq produits les plus vendus : détails du coût d'achat et du prix de vente. Comparaison de cette structure et des prix avec les mêmes produits en Alberta et en Ontario, avant et après taxes.
101. Détail des ajustements salariaux accordés en 2014-2015, en 2015-2016 et en 2016-2017, par catégorie d'emploi.
102. Nombre, type, durée, sujets des formations offertes par la SAQ à ses employés entre 2014 et 2016, ventilation par année, et nombre de participants.
103. Nombre moyen de jours de formation suivie par les employés de la SAQ au cours des cinq dernières années, ventilé par catégorie d'emploi et par année.
104. Bilan du « Plan de commercialisation et de mise en valeur des vins québécois ». Fournir les objectifs pour 2017-2018.
105. Nombre de succursales incluant un espace Origine Québec pour chaque année depuis 2013-2014. Prévisions pour 2017-2018.

106. Nombre de cartes de fidélité *Inspire* émises, montant des ristournes. Fournir une liste détaillée de chaque type d'information compilée sur les clients, notamment sur les habitudes d'achat.
107. Variation moyenne de prix, par type de produit, par catégorie de prix, pour 2015-2016 et 2016-2017.
108. Copie de toute modification à la structure de prix, incluant les frais, les majorations, les taxes, les profits, le prix coûtant, pour 2015-2016 et 2016-2017.
109. Copie de toutes les directives concernant les drapeaux.

Loto-Québec

110. Détail de la politique salariale, de la rémunération, des bonis et des avantages sociaux.
111. Pour chacune des cinq dernières années, total de la rémunération variable accordée aux employés de Loto-Québec, ventilée par catégorie d'emploi.
112. Nom des membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.
113. Nom des dix plus hauts salariés de Loto-Québec, ainsi que leur affectation.
114. Décomposition des revenus de Loto-Québec, par secteur d'activité et par produit, pour les cinq dernières années.
115. Rendement de chacun des Ludoplex, en précisant le nombre d'appareils.
116. Nombre d'appareils de loterie vidéo pour chacune des cinq dernières années, ventilé par type d'établissement (Ludoplex, bars, etc.).
117. Liste des dix sites regroupant le plus d'appareils de loterie vidéo, en mentionnant le nombre d'appareils.
118. Nombre d'établissements ayant le même propriétaire et détenant deux permis ou plus leur permettant d'exploiter plus de cinq appareils de loteries vidéo.
119. Pour chacun des casinos du Québec en 2013-2014, en 2014-2015, en 2015-2016 et en 2016-2017, les revenus ventilés par type de jeu et le taux de redistribution par type de jeu.
120. Pour 2016-2017, donner les statistiques d'utilisation du jeu en ligne (nombre d'utilisateurs, revenus totaux, dépense moyenne par utilisateur, nombre d'utilisateurs qui ont atteint la mise maximale autorisée).
121. Coûts totaux d'implantation et d'exploitation du jeu en ligne.
122. Copie de toute modification concernant la gestion des kiosques de Loto-Québec.
123. Depuis cinq ans, revenus et profits générés par chacun des kiosques de Loto-Québec.

124. Nombre de kiosques de Loto-Québec, par région, exploités par des OSBL, en 2016-2017. Évolution depuis les dix dernières années.
125. Nombre de kiosques de Loto-Québec, par région, exploités par des entreprises privées, en 2016-2017. Évolution depuis les dix dernières années.
126. Pour chacune des dix dernières années, les statistiques d'utilisation du pari sportif, ventilées par type de pari. Donner notamment le nombre de mises annuelles, les revenus totaux, le taux de redistribution.
127. Copie de toute entente ou de tout contrat conclu en lien avec la conception, le développement, la construction, l'aménagement, la gestion, l'approvisionnement ou la promotion du restaurant L'Atelier de Joël Robuchon.
128. Pour chacune de ces ententes ou contrats, nous désirons aussi obtenir :
 - l'objet du contrat ou de l'entente;
 - le mode d'octroi;
 - la liste des soumissionnaires;
 - la date de dépôt des soumissions;
 - la date d'octroi du contrat;
 - le montant du contrat ou de l'entente;
 - chaque versement monétaire effectué;
 - la liste des fournitures acquises, incluant le nombre de chaque item et le prix à l'unité;

Écofiscalité

129. Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour le gouvernement relativement à l'utilisation de l'écofiscalité en transport (par ex : péage, taxation kilométrique, cylindrées, etc.)
130. Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour la taxation de l'usage des véhicules mus autrement qu'au pétrole (voitures électriques).

Obligations vertes

131. Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?
132. Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun » ?
133. Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?

Q-1 Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Dépenses 2016-2017 au 28 février 2017 (excluant la rémunération) : 2 642 597 \$

Frais d'opérations : 1 093 \$

Réunion, frais déplacement, formation, carburant, etc.

Acquisitions d'équipement et matériels 1 102 602 \$

Imprimantes, disques durs, renouvellement de licences, etc.

Services professionnels et techniques : 1 538 902 \$

- Internes :

- CSPQ : 531 934 \$

- MESI : 6 552 \$

- Externes : 1 000 416 \$

- Fournisseurs (liens réseau et internet, services soutien aux licences, etc.)
et consultants en informatique*

Q-2 Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.

**IMPACT SUR LES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX DU QUÉBEC
DU RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Retour au programme de péréquation mis en place en 2007 sur la base des recommandations du rapport O'Brien	13 293 M\$ (entre 2009-2010 et 2017-2018)
Hausse du financement fédéral en santé (baisse de la croissance du TCS et répartition purement par habitant du TCS)	442 M\$ (en 2017-2018)
Rattrapage graduel sur dix ans du niveau des transferts pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) au minimum à celui de 1994-1995, en tenant compte de l'inflation	784 M\$ (à la fin du rattrapage sur 10 ans, soit en 2026-2027)
Répartition de la composante « aide sociale » du TCPS sur la base du nombre de bénéficiaires d'aide sociale par province plutôt que sur une base par habitant	500 M\$
Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec dans la péréquation	plus de 370 M\$
Réduction du coût du programme de péréquation d'une manière équitable en appliquant au résultat de la « formule O'Brien » une réduction égale, en dollars par habitant, des droits de péréquation des provinces pour respecter le niveau actuel de l'enveloppe plafonnée au PIB	entre 575 et 734 M\$⁽¹⁾
Usage systématique des paiements de protection	362 M\$ (reçu par le Québec en 2012-2013)
Crise du verglas	421 M\$ (non récurrent)

(1) L'impact pour le Québec en 2017-2018 dépend du règlement préalable du traitement équitable des revenus d'Hydro-Québec dans la formule. Si ce dossier est réglé, la réduction équitable du coût du programme rapporterait 575 M\$ de plus au Québec. Sinon, cette mesure rapporterait 734 M\$ de plus au Québec.

Q-3 Liste des nouvelles mesures instaurées en 2016-2017 et, pour chacune, les mesures abolies en conséquence (application du cran d'arrêt).

La réponse à cette question est incluse dans les réponses des questions 48 et 49 des Renseignements généraux.

Q-4 Évolution sur cinq ans de chaque source de revenu qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.

REVENUS CONSOLIDÉS - ÉVOLUTION DES DONNÉES PAR SOURCE

(en millions de dollars)

	2016-17 ^P	2017-18 ^P
REVENUS AUTONOMES		
IMPÔTS SUR LES REVENUS ET LES BIENS		
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	29 686	30 569
COTISATIONS AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	6 022	6 036
IMPÔTS DES SOCIÉTÉS		
- Impôt sur le revenu	n.d.	n.d.
- Taxe sur le capital	0	0
- Taxe sur les services publics (TSP)	n.d.	n.d.
- Taxe sur primes d'assurance	n.d.	n.d.
- Taxe compensatoire	n.d.	n.d.
- Sous-total aux impôts des sociétés	6 890	7 227
IMPÔT FONCIER SCOLAIRE	2 164	2 257
SOUS-TOTAL	44 762	46 089
TAXES À LA CONSOMMATION		
VENTES AU DETAIL	15 150	15 757
CARBURANTS	2 336	2 286
TABAC	1 072	1 003
BOISSONS ALCOOLIQUES	630	635
SOUS-TOTAL	19 188	19 681
DROITS ET PERMIS		
RESSOURCES NATURELLES		
- Ressources forestières	297	312
- Ressources minières	98	145
- Ressources hydrauliques	779	784
- Pétrole et gaz naturel	1	1
- Sous-total, ressources naturelles	1 175	1 242
AUTRES	2 153	2 468
SOUS-TOTAL	3 328	3 710
REVENUS DIVERS		
VENTES DE BIENS ET SERVICES	n.d.	n.d.
INTÉRÊTS	n.d.	n.d.
AMENDES, CONFISCATIONS ET RECOUVREMENTS	n.d.	n.d.
AUTRES REVENUS ⁽¹⁾	n.d.	n.d.
SOUS-TOTAL	9 937	10 319
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT		
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	1 078	1 089
LOTO-QUÉBEC	1 155	1 142
HYDRO-QUÉBEC	2 400	2 150
AUTRES	120	99
SOUS-TOTAL	4 753	4 480
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	81 968	84 279
TRANSFERTS FÉDÉRAUX		
PÉRÉQUATION	10 030	11 081
PAIEMENT DE PROTECTION		
TRANSFERTS POUR LA SANTÉ	5 946	6 110
TRANSFERT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX	1 635	1 640
AUTRES PROGRAMMES	2 887	3 198
COMPENSATION POUR L'HARMONISATION DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)		
TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	20 498	22 029
TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS	102 466	106 308

P : Prévisions du budget 2017-2018.

(1) Regroupement des « contributions des usagers » et des « frais de scolarité ».

(2) Données des Comptes publics 2015-2016.

Q-5 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

Répartition régionale des mesures fiscales pour les régions ressources

- Les mesures fiscales pour les régions ressources sont composées :
 - de trois crédits d'impôt sur les salaires :
 - crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources;
 - crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium;
 - crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes;
 - d'un crédit d'impôt à l'investissement.
- De 2012-2013 à 2017-2018, le coût total des mesures fiscales aux régions ressources devrait passer de 128 M\$ à 41 M\$. Cette situation s'explique par diverses raisons :
 - la fin progressive du crédit d'impôt pour les activités de transformation et du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium, jusqu'au 31 décembre 2015;
 - l'impact des mesures de réduction de l'aide fiscale aux entreprises au budget 2014-2015;
 - l'annonce au budget 2015-2016 de la prolongation du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes et du crédit d'impôt à l'investissement, ainsi que la révision des taux du crédit d'impôt à l'investissement à compter du 1^{er} janvier 2017.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2017-2018
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	5	2	8	19
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	3	3	7
Mauricie	—	2	2	6
Abitibi-Témiscamingue	—	3	3	7
Côte-Nord	f	2	3	8
Nord-du-Québec	—	f	f	f
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	9	20	49
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	f	f	f
TOTAL	17	23	41	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-5 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2016-2017
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	4	10	16
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	5	7	11
Mauricie	f	4	4	7
Abitibi-Témiscamingue	f	5	6	9
Côte-Nord	f	4	6	9
Nord-du-Québec	f	f	f	f
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	15	26	41
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	f	2	3
TOTAL	22	41	63	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2015-2016
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	7	13	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	7	13	15
Mauricie	f	6	7	8
Abitibi-Témiscamingue	f	8	10	11
Côte-Nord	2	6	9	9
Nord-du-Québec	f	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	24	34	37
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	3	3	4
TOTAL	27	64	91	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-5 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2014-2015
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	10	16	15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	10	17	16
Mauricie	f	8	10	9
Abitibi-Témiscamingue	2	10	12	12
Côte-Nord	2	8	11	10
Nord-du-Québec	f	4	4	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	20	30	28
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	5	6	6
TOTAL	30	75	105	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2013-2014
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	9	9	18	17
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	9	19	18
Mauricie	3	8	11	10
Abitibi-Témiscamingue	3	9	12	11
Côte-Nord	3	8	11	10
Nord-du-Québec	f	4	4	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	15	28	25
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	5	6	5
TOTAL	42	67	109	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-5 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2012-2013
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	12	8	20	16
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	9	22	18
Mauricie	6	7	13	10
Abitibi-Témiscamingue	2	9	12	9
Côte-Nord	3	13	16	12
Nord-du-Québec	f	3	3	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	25	39	31
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	3	3	2
Total	51	77	128	100

(f) Coût inférieur à 2 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-5 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2017-2018, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE

- Une seule mesure concerne directement les régions ressources dans le régime d'imposition des particuliers, soit le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée.
 - De 2003 à 2005, le crédit d'impôt était égal à 40 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence de 8 000 \$.
 - À compter de 2006, le crédit d'impôt a été plafonné à 3 000 \$ par année et 8 000 \$ à vie, afin de favoriser davantage la rétention en région des nouveaux diplômés. De plus, il est devenu non remboursable.
 - Récemment, le plafond à vie du crédit d'impôt a été porté à 10 000 \$ pour les nouveaux diplômés qui atteignent un niveau d'études postsecondaires. La bonification s'applique aux particuliers qui occupent un emploi admissible après le 20 mars 2012.
 - Les nouveaux diplômés en formation professionnelle d'un établissement d'études secondaires continueront de bénéficier d'un montant maximum cumulatif de 8 000 \$.
- Dans la publication des *Dépenses fiscales*, édition 2016 du ministère des Finances du Québec, le coût du crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée est évalué à 48 M\$ pour l'année 2016.
- L'information sur le coût des dépenses fiscales ventilé par région n'est disponible que pour les années antérieures à 2016.

IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉGARD DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015
01 - Bas-St-Laurent	10,8	10,8	10,0	10,0	9,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	18,7	18,9	17,3	16,7	16,4
03 - Québec	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
04 - Mauricie	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
05 - Estrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
06 - Montréal	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
07 - Outaouais	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
08 - Abitibi-Témiscamingue	9,6	9,9	9,2	8,6	8,8
09 - Côte-Nord	5,7	6,1	5,4	5,1	4,6
10 - Nord-du-Québec	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4,2	4,1	3,8	3,6	3,7
12 - Chaudière-Appalaches	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
13 - Laval	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
14 - Lanaudière	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15 - Laurentides	1,4	1,3	1,3	1,4	1,5
16 - Montérégie	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
17 - Centre-du-Québec	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Indéterminée ou hors Québec	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL	55,0	56,0	51,6	49,8	49,4

Q-6 Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère 2016-2017 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-7 Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-8 Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2016 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins pour des termes comparables.

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
(en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart (en points de pourcentage)
2016	2,22	2,21	0,01

Source : PC-Bond.

Q-9 Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.

Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2011 à 2015.

Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

Les prélèvements à l'égard des sociétés minières pour 2015 sont des données préliminaires.

	2011	2012	2013	2014 ^p	2015 ^p
Prélèvements fiscaux					
Nombre de sociétés	499	504	476	434	N.D.
<i>Impôt à payer au Québec</i>					
Revenu imposable au Québec	195	138	60	91	N.D.
Impôt à payer sur le revenu des sociétés	23	16	7	11	N.D.
<i>Taxe sur le capital</i>					
Capital versé au Québec	18 403	27 308	23 185	17 025	N.D.
Taxe sur le capital	0,2	—	—	—	—
<i>Cotisation des employeurs au FSS</i>					
Salaire versés	1 407	1 665	1 056	1 058	N.D.
Cotisation des employeurs au FSS	59	70	44	44	N.D.
Sous-total – prélèvements fiscaux	82	86	51	55	N.D.
Régime d'impôt minier					
Nombre de sociétés ⁽¹⁾	232	228	231	210	186
<u>Sociétés productrices</u>					
Valeur brute de la production	7 290	6 795	6 391	7 256	6 938
Nombre de sociétés productrices	20	18	20	19	17
Nombre de sociétés ayant un impôt minier à payer	11	8	10	17 ⁽²⁾	17
Profit minier	2 304	1 081	450	423	342
Impôt minier déclaré	347	178	75	121	93
Crédits de droits réclamés	-1	-4	-2	-32	—
Impôt minier net : sociétés productrices	346	174	73	89	93
<u>Sociétés juniors</u>					
Crédits de droits réclamés	-10	-27	-40	-6	-8
Sous-total – régime d'impôt minier (net)	336	147	33	83	85
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	418	233	84	138	N.D.

Note : La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

p : Les prélèvements fiscaux pour 2014 ainsi que les données concernant le régime d'impôt minier pour 2015 sont préliminaires tandis que les prélèvements fiscaux pour 2015 ne sont pas disponibles.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés juniors (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés. Par contre, le nombre de sociétés minières considérées pour le calcul des prélèvements fiscaux est supérieur au nombre de sociétés visées par le régime d'impôt minier, pour plusieurs raisons. Par exemple : certaines entreprises minières œuvrant en exploration ne font de déclaration de droits miniers; une mine est exploitée par une société et cette dernière peut faire partie d'un groupe de sociétés, qui elles font toutes partie du secteur minier; des entreprises du secteur minier peuvent ne pas être assujetties au régime minier (sable, carrière, etc.).

(2) Une société doit seulement payer l'impôt minier minimum pour un exercice financier qui commence après le 31 décembre 2013. En 2014, 2 sociétés n'ont pas eu à payer d'impôt minier minimum, car leur exercice financier a débuté après cette date.

Q-10 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-11 Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-12 Concernant l'entente intervenue le 24 septembre 2014 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue le 24 septembre 2014 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des services sociaux

Q-13 Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-14 Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2015-2016 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-15 Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.

- Le crédit d'impôt remboursable RénoVert vise à encourager les particuliers québécois à entreprendre des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable, réalisés par des entrepreneurs reconnus. L'instauration de RénoVert contribue à la réduction des émissions de GES du secteur résidentiel au Québec.
 - À cet égard, cette initiative s'inscrit dans la priorité 20 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques qui vise notamment à accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels.
- Le crédit d'impôt RénoVert a été annoncé à l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2016. Il a ensuite été prolongé d'un an à l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2017.
- Pour avoir droit à l'aide fiscale offerte par le crédit d'impôt RénoVert, les particuliers doivent conclure une entente après le 17 mars 2016 et avant le 1^{er} avril 2018 avec un entrepreneur reconnu.
 - L'aide fiscale peut atteindre 10 000 \$ par habitation admissible.
- À terme, le crédit d'impôt RénoVert aura accordé aux particuliers une aide financière totalisant 341 millions de dollars.

IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION RÉNOVERT
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
RénoVert – Plan économique de mars 2016	-130,3	-43,4	—	-173,7
Prolongation de RénoVert – Plan économique de mars 2017	—	-125,5	-41,8	-167,3
TOTAL	-130,3	-168,9	-41,8	-341,0

Source : Plan économique de mars 2017.

Q-16 Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14\$, 20\$, 40\$ ou 25% de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14\$. Pour chacune des catégories de contribution (14\$, 20\$, 40\$ ou 25%), indiquer leur utilisation/ répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20\$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Q-17 Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Le ministère de la Justice coordonne la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de la Justice, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Q-18 État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.

Le ministère de la Justice coordonne la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de la Justice, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Q-19 Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.

Le ministère de la Justice coordonne la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de la Justice pour tous les ministères et organismes dans le cadre des réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-20 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2017-2018.

Le budget 2011-2012 (page E.28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (Chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.

Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.

(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.

Ainsi, le décret numéro 1113-2016 du 21 décembre 2016 a fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ pour l'année 2017.

Par conséquent, pour l'année 2016-2017, une contribution de 15 M\$ a été versée par Hydro-Québec en janvier 2017 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2017-2018 à 2021-2022 sont présentées au Plan économique du Québec de mars 2017.

Q-21 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro Québec à ce fonds, à compter de 2017-2018 et pour les années subséquentes.

Le budget 2011-2012 (page E. 28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (Chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.

Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.

(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.

Ainsi, le décret numéro 1113-2016 du 21 décembre 2016 a fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ pour l'année 2017.

Par conséquent, pour l'année 2016-2017, une contribution de 15 M\$ a été versée par Hydro-Québec en janvier 2017 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord. Cette hausse de 10 M\$ à 15 M\$ servira à soutenir la réalisation de projets d'investissement sur le territoire du Plan Nord.

Les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2017-2018 à 2021-2022 sont présentées à la page B.291 du Plan économique du Québec de mars 2017.

Q-22 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014 2015, et les prévisions pour 2017-2018. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉCAISSEMENTS EFFECTUÉS À MÊME LE FONDS DU PLAN NORD EN 2014-2015
(en milliers de dollars)

Catégories					
	Fonctionnement	Moins-value sur placement de portefeuille	Transfert	Service de la dette	Total
Avril	0,0	0,0	2 606,3	0,0	2 606,3
Mai	176,8	0,0	0,0	0,0	176,8
Juin	140,3	0,0	0,0	0,0	140,3
Juillet	152,7	0,0	2 643,3	0,0	2 796,0
Août	115,4	0,0	36,0	0,0	151,4
Septembre	120,2	0,0	0,0	0,0	120,2
Octobre	124,5	0,0	3 460,7	0,0	3 585,2
Novembre	134,3	0,0	0,0	0,0	134,3
Décembre	177,6	0,0	972,0	2 618,1	3 767,6
Janvier	138,7	0,0	2 803,9	0,0	2 942,6
Février	302,9	0,0	20,0	0,0	322,9
Mars	582,4	4 566,3	26 615,2	0,0	31 763,9
TOTAL	2 165,6	4 566,3	39 157,3	2 618,1	48 507,3

VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉCAISSEMENTS EFFECTUÉS À MÊME LE FONDS DU PLAN NORD EN 2015-2016
(en milliers de dollars)

Catégories					
	Fonctionnement	Moins-value sur placement de portefeuille	Transfert	Service de la dette	Total
Avril	0,0	0,0	4 720,0	0,0	4 720,0
Mai	0,0	0,0	2 856,4	0,0	2 856,4
Juin	0,0	0,0	1 435,0	0,0	1 435,0
Juillet	0,0	0,0	4 219,0	0,0	4 219,0
Août	0,0	0,0	1 624,6	0,0	1 624,6
Septembre	3,9	0,0	903,4	0,0	907,3
Octobre	0,0	0,0	3 318,0	0,0	3 318,0
Novembre	0,0	0,0	2 851,5	0,0	2 851,5
Décembre	6,6	0,0	931,1	2 618,1	3 555,7
Janvier	0,0	0,0	3 250,0	0,0	3 250,0
Février	0,0	0,0	812,0	0,0	812,0
Mars	103,5	-3 921,8	51 371,3	0,0	47 553,0
TOTAL	114,0	-3 921,8	78 292,2	2 618,1	77 102,5

Q-22 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014 2015, et les prévisions pour 2017-2018. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

VENTILATION, DÉTAILLÉE PAR MOIS, DES DÉCAISSEMENTS EFFECTUÉS À MÊME LE FONDS DU PLAN NORD EN 2016-2017 – PRÉLIMINAIRE
(en milliers de dollars)

	Catégories			Total
	Fonctionnement	Transfert	Service de la dette	
Avril	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0
Mai	0,0	19,5	0,0	19,5
Juin	0,0	2 042,6	0,0	2 042,6
Juillet	0,0	4 000,0	0,0	4 000,0
Août	0,0	1 650,6	0,0	1 650,6
Septembre	4,0	2 185,3	0,0	2 189,3
Octobre	0,0	4 447,4	0,0	4 447,4
Novembre	0,0	2 851,6	0,0	2 851,6
Décembre	6,6	3 697,7	2 618,1	6 322,4
Janvier	0,0	657,6	0,0	657,6
Février	0,0	1 626,0	0,0	1 626,0
TOTAL	10,6	26 178,3⁽¹⁾	2 618,1	28 807,0

(1) Ce montant n’inclut pas les décaissements imputables au mois de mars 2017.

PRÉVISIONS DES DÉPENSES DU FONDS DU PLAN NORD, POUR L’ANNÉE 2017-2018
(en millions de dollars)

	Total
Avril	0,9
Mai	0,9
Juin	1,2
Juillet	11,2
Août	1,4
Septembre	3,6
Octobre	11,2
Novembre	1,7
Décembre	1,4
Janvier	11,7
Février	1,4
Mars	25,3
TOTAL	71,9

En ce qui concerne la liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie par le Fonds, veuillez vous référer à la Société du Plan Nord.

Q-23 Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2017-2018.

**VENTILATION DÉTAILLÉE ANNUELLE DES REVENUS DU FONDS DU PLAN NORD
DEPUIS 2014-2015, ET PRÉVISIONS POUR 2017-2018**
(en millions de dollars)

Catégories de revenus	Préliminaire	Prévisionnel
	2016-2017	2017-2018
Dotation annuelle	74,0	78,6
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0
Autres revenus ⁽¹⁾	3,6	2,8
TOTAL – Revenus	92,6	96,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Incluent les frais de gestion du Fonds du Plan Nord ainsi que l'impact financier du prêt à l'entreprise Les Diamants Stornoway.

Par ailleurs, les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2017-2018 à 2021-2022 sont présentées au Plan économique du Québec de mars 2017.

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Politique de placement du FARR

	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	28,75%	28,50%	-
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	5,00%	4,00%	-
Taux	-	-	15,50%
Crédit	-	-	17,00%
Total - Titres à revenu fixe	34,75%	33,50%	33,50%
Marchés boursiers	35,75%	35,50%	35,50%
Placements privés	12,50%	13,00%	13,00%
Total - Actions	48,25%	48,50%	48,50%
Infrastructures	6,00%	6,50%	6,50%
Immeubles	11,00%	11,50%	11,50%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%
Total - Placements sensibles à l'inflation	17,00%	18,00%	18,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Les rendements des portefeuilles spécialisés seront disponibles dans le Rapport annuel 2016 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Rendements des portefeuilles spécialisés (PS) au cours des dix dernières années et écart avec l'indice de référence (source : Caisse de dépôt et placement du Québec).

Rendements du PS Valeurs à court terme et écart avec l'indice de référence
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	0,52	0,63	0,75	0,83	0,88	0,91	0,88	0,90	1,21	1,54
	ÉCART	0,01	0,05	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,12	0,15	0,14
2015	GLOB.	0,73	0,87	0,94	0,97	0,99	0,93	0,95	1,29	1,65	
	ÉCART	0,10	0,10	0,09	0,08	0,08	0,09	0,14	0,16	0,16	
2014	GLOB.	1,01	1,04	1,05	1,06	0,98	0,99	1,37	1,76		
	ÉCART	0,10	0,08	0,08	0,07	0,08	0,14	0,17	0,17		
2013	GLOB.	1,07	1,07	1,07	0,97	0,99	1,43	1,87			
	ÉCART	0,06	0,06	0,06	0,08	0,15	0,18	0,18			
2012	GLOB.	1,08	1,07	0,93	0,97	1,50	2,01				
	ÉCART	0,07	0,07	0,08	0,18	0,21	0,20				
2011	GLOB.	1,06	0,86	0,93	1,61	2,19					
	ÉCART	0,06	0,09	0,21	0,25	0,22					
2010	GLOB.	0,65	0,86	1,79	2,48						
	ÉCART	0,12	0,28	0,31	0,26						
2009	GLOB.	1,07	2,37	3,09							
	ÉCART	0,45	0,40	0,31							
2008	GLOB.	3,68	4,12								
	ÉCART	0,35	0,24								
2007	GLOB.	4,56									
	ÉCART	0,12									

Rendements du PS Obligations et écart avec l'indice de référence
(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	3,09	3,46	5,03	3,81	3,91	4,91	5,41	5,53	5,45	5,28
	ÉCART	1,36	0,72	0,28	0,58	0,61	0,56	0,71	0,74	0,48	0,44
2015	GLOB.	3,82	6,01	4,05	4,11	5,28	5,80	5,88	5,75	5,53	
	ÉCART	0,08	(0,27)	0,32	0,42	0,40	0,59	0,65	0,37	0,33	
2014	GLOB.	8,23	4,16	4,21	5,65	6,20	6,23	6,03	5,74		
	ÉCART	(0,64)	0,44	0,54	0,48	0,70	0,74	0,41	0,37		
2013	GLOB.	0,24	2,25	4,80	5,70	5,84	5,67	5,39			
	ÉCART	1,44	1,09	0,83	1,02	1,01	0,58	0,51			
2012	GLOB.	4,30	7,16	7,58	7,28	6,78	6,27				
	ÉCART	0,72	0,51	0,87	0,90	0,39	0,34				
2011	GLOB.	10,10	9,27	8,30	7,42	6,67					
	ÉCART	0,29	0,95	0,96	0,31	0,26					
2010	GLOB.	8,45	7,41	6,54	5,84						
	ÉCART	1,60	1,28	0,32	0,26						
2009	GLOB.	6,38	5,60	4,98							
	ÉCART	0,97	(0,31)	(0,18)							
2008	GLOB.	4,82	4,29								
	ÉCART	(1,59)	(0,75)								
2007	GLOB.	3,76									
	ÉCART	0,07									

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Rendements du PS Dettes immobilières et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	2,64	3,88	6,49	4,85	4,91	6,52	7,97	3,94	2,59	2,42
	ÉCART	0,98	1,30	1,88	1,72	1,68	2,27	3,32	(1,18)	(1,60)	(1,70)
2015	GLOB.	5,14	8,47	5,60	5,48	7,31	8,88	4,13	2,58	2,40	
	ÉCART	1,62	2,35	1,97	1,86	2,54	3,72	(1,50)	(1,93)	(2,00)	
2014	GLOB.	11,91	5,83	5,60	7,86	9,65	3,96	2,22	2,06		
	ÉCART	3,12	2,15	1,95	2,78	4,16	(2,03)	(2,43)	(2,45)		
2013	GLOB.	0,07	2,58	6,55	9,09	2,44	0,69	0,73			
	ÉCART	1,27	1,40	2,67	4,41	(3,00)	(3,29)	(3,19)			
2012	GLOB.	5,14	9,94	12,27	3,04	0,81	0,84				
	ÉCART	1,54	3,43	5,55	(4,12)	(4,23)	(3,95)				
2011	GLOB.	14,96	16,02	2,36	(0,24)	(0,00)					
	ÉCART	5,45	7,70	(6,03)	(5,65)	(5,03)					
2010	GLOB.	17,09	(3,42)	(4,84)	(3,43)						
	ÉCART	9,95	(11,24)	(8,92)	(7,37)						
2009	GLOB.	(20,33)	(14,22)	(9,44)							
	ÉCART	(28,85)	(16,79)	(12,33)							
2008	GLOB.	(7,64)	(3,44)								
	ÉCART	(4,60)	(3,63)								
2007	GLOB.	0,94									
	ÉCART	(2,58)									

Rendements des PS Immeubles et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	10,35	11,69	11,10	12,08	12,15	11,95	12,16	8,71	4,78	6,24
	ÉCART	3,10	0,44	(0,09)	(0,19)	(0,30)	(1,02)	(0,61)	(0,10)	(2,59)	(2,73)
2015	GLOB.	13,05	11,48	12,66	12,60	12,27	12,46	8,48	4,11	5,79	
	ÉCART	(2,35)	(1,75)	(1,34)	(1,19)	(1,88)	(1,26)	(0,56)	(3,29)	(3,37)	
2014	GLOB.	9,93	12,47	12,45	12,08	12,35	7,73	2,89	4,92		
	ÉCART	(1,16)	(0,83)	(0,81)	(1,77)	(1,04)	(0,28)	(3,41)	(3,49)		
2013	GLOB.	15,06	13,74	12,81	12,96	7,30	1,76	4,22			
	ÉCART	(0,49)	(0,63)	(1,98)	(1,01)	(0,10)	(3,76)	(3,80)			
2012	GLOB.	12,43	11,69	12,27	5,44	(0,71)	2,52				
	ÉCART	(0,75)	(2,70)	(1,18)	(0,01)	(4,33)	(4,30)				
2011	GLOB.	10,96	12,19	3,21	(3,75)	0,64					
	ÉCART	(4,66)	(1,40)	0,21	(5,10)	(4,95)					
2010	GLOB.	13,42	(0,47)	(8,20)	(1,79)						
	ÉCART	1,84	2,33	(5,21)	(5,01)						
2009	GLOB.	(12,65)	(17,42)	(6,39)							
	ÉCART	2,66	(7,86)	(6,96)							
2008	GLOB.	(21,92)	(3,09)								
	ÉCART	(18,51)	(12,69)								
2007	GLOB.	20,29									
	ÉCART	(4,09)									

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Rendements du PS Infrastructures et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	11,08	8,82	10,27	10,35	10,03	12,14	13,94	16,24	7,03	7,20
	ÉCART	0,29	6,27	1,76	(1,52)	(2,46)	(0,39)	1,59	1,87	(0,08)	0,13
2015	GLOB.	6,59	9,86	10,11	9,77	12,35	14,43	16,99	6,53	6,78	
	ÉCART	11,68	2,47	(2,13)	(3,16)	(0,53)	1,82	2,11	(0,12)	0,11	
2014	GLOB.	13,23	11,91	10,85	13,83	16,06	18,82	6,52	6,80		
	ÉCART	(8,27)	(10,14)	(8,81)	(4,04)	(0,47)	0,22	(1,92)	(1,44)		
2013	GLOB.	10,62	9,68	14,04	16,78	19,97	5,45	5,92			
	ÉCART	(12,01)	(9,07)	(2,66)	1,46	1,94	(0,97)	(0,55)			
2012	GLOB.	8,74	15,79	18,91	22,43	4,44	5,15				
	ÉCART	(6,26)	1,94	5,93	5,52	1,01	1,16				
2011	GLOB.	23,28	24,35	27,37	3,39	4,45					
	ÉCART	10,59	12,36	9,81	2,66	2,53					
2010	GLOB.	25,42	29,46	(2,50)	0,21						
	ÉCART	14,13	9,40	0,47	0,82						
2009	GLOB.	33,64	(14,03)	(7,02)							
	ÉCART	4,10	(4,64)	(2,73)							
2008	GLOB.	(44,70)	(22,44)								
	ÉCART	(8,07)	(4,71)								
2007	GLOB.	8,78									
	ÉCART	1,97									

Rendements du PS Marché boursier et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	9,40	10,25	11,63	14,45	13,89	10,04	10,33	12,86	5,83	5,82
	ÉCART	1,89	2,93	2,87	2,53	1,97	1,41	1,12	1,05	0,73	0,73
2015	GLOB.	11,12	12,77	16,18	15,05	10,16	10,49	13,36	5,39	5,43	
	ÉCART	3,97	3,38	2,75	2,00	1,31	0,99	0,93	0,59	0,61	
2014	GLOB.	14,45	18,80	16,38	9,93	10,36	13,74	4,60	4,74		
	ÉCART	2,76	2,09	1,30	0,64	0,39	0,40	0,13	0,21		
2013	GLOB.	23,31	17,36	8,46	9,36	13,60	3,04	3,43			
	ÉCART	1,37	0,54	(0,03)	(0,19)	(0,07)	(0,27)	(0,13)			
2012	GLOB.	11,71	1,72	5,07	11,29	(0,59)	0,44				
	ÉCART	(0,22)	(0,62)	(0,63)	(0,40)	(0,54)	(0,33)				
2011	GLOB.	(7,37)	1,91	11,15	(3,45)	(1,67)					
	ÉCART	(0,94)	(0,82)	(0,46)	(0,61)	(0,35)					
2010	GLOB.	12,11	21,76	(2,10)	(0,20)						
	ÉCART	(0,66)	(0,13)	(0,49)	(0,19)						
2009	GLOB.	32,24	(8,52)	(3,99)							
	ÉCART	0,48	(0,42)	(0,06)							
2008	GLOB.	(36,72)	(18,20)								
	ÉCART	(0,81)	(0,23)								
2007	GLOB.	5,75									
	ÉCART	0,76									

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Rendements du PS Placements privés et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	14,01	11,17	11,49	13,49	13,51	12,41	14,35	13,90	7,67	8,49
	ÉCART	5,26	4,78	3,09	1,67	1,24	0,97	4,32	2,21	3,45	4,31
2015	GLOB.	8,39	10,25	13,31	13,39	12,09	14,41	13,88	6,90	7,89	
	ÉCART	4,32	2,03	0,46	0,22	0,11	4,16	1,77	3,23	4,21	
2014	GLOB.	12,15	15,86	15,10	13,03	15,65	14,83	6,69	7,83		
	ÉCART	(0,40)	(1,67)	(1,27)	(1,01)	4,12	1,31	3,08	4,20		
2013	GLOB.	19,69	16,61	13,33	16,54	15,37	5,81	7,23			
	ÉCART	(3,03)	(1,72)	(1,22)	5,27	1,66	3,61	4,81			
2012	GLOB.	13,60	10,28	15,51	14,31	3,23	5,28				
	ÉCART	(0,50)	(0,40)	7,81	2,75	4,71	5,90				
2011	GLOB.	7,05	16,48	14,55	0,79	3,69					
	ÉCART	(0,30)	11,84	3,83	5,82	7,02					
2010	GLOB.	26,73	18,49	(1,22)	2,87						
	ÉCART	24,74	6,04	7,61	8,70						
2009	GLOB.	10,79	(12,79)	(4,04)							
	ÉCART	(13,18)	1,02	4,26							
2008	GLOB.	(31,35)	(10,69)								
	ÉCART	8,72	10,44								
2007	GLOB.	16,18									
	ÉCART	12,40									

Q-25 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

Historique de la politique de placement du Fonds des générations

	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	34,00%	33,50%	-
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	5,00%	4,00%	-
Taux	-	-	18,00%
Crédit	-	-	19,50%
Total - Titres à revenu fixe	40,00%	38,50%	38,50%
Marchés boursiers	34,50%	34,50%	34,50%
Placements privés	10,50%	11,00%	11,00%
Total - Actions	45,00%	45,50%	45,50%
Infrastructures	5,50%	6,00%	6,00%
Immeubles	9,50%	10,00%	10,00%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%
Total - Placements sensibles à l'inflation	15,00%	16,00%	16,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Les rendements des portefeuilles spécialisés seront disponibles dans le Rapport annuel 2016 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Rendements du PS Dettes immobilières et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	2,64	3,88	6,49	4,85	4,91	6,52	7,97	3,94	2,59	2,42
	ÉCART	0,98	1,30	1,88	1,72	1,68	2,27	3,32	(1,18)	(1,60)	(1,70)
2015	GLOB.	5,14	8,47	5,60	5,48	7,31	8,88	4,13	2,58	2,40	
	ÉCART	1,62	2,35	1,97	1,86	2,54	3,72	(1,50)	(1,93)	(2,00)	
2014	GLOB.	11,91	5,83	5,60	7,86	9,65	3,96	2,22	2,06		
	ÉCART	3,12	2,15	1,95	2,78	4,16	(2,03)	(2,43)	(2,45)		
2013	GLOB.	0,07	2,58	6,55	9,09	2,44	0,69	0,73			
	ÉCART	1,27	1,40	2,67	4,41	(3,00)	(3,29)	(3,19)			
2012	GLOB.	5,14	9,94	12,27	3,04	0,81	0,84				
	ÉCART	1,54	3,43	5,55	(4,12)	(4,23)	(3,95)				
2011	GLOB.	14,96	16,02	2,36	(0,24)	(0,00)					
	ÉCART	5,45	7,70	(6,03)	(5,65)	(5,03)					
2010	GLOB.	17,09	(3,42)	(4,84)	(3,43)						
	ÉCART	9,95	(11,24)	(8,92)	(7,37)						
2009	GLOB.	(20,33)	(14,22)	(9,44)							
	ÉCART	(28,85)	(16,79)	(12,33)							
2008	GLOB.	(7,64)	(3,44)								
	ÉCART	(4,60)	(3,63)								
2007	GLOB.	0,94									
	ÉCART	(2,58)									

Rendements des PS Immeubles et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	10,35	11,69	11,10	12,08	12,15	11,95	12,16	8,71	4,78	6,24
	ÉCART	3,10	0,44	(0,09)	(0,19)	(0,30)	(1,02)	(0,61)	(0,10)	(2,59)	(2,73)
2015	GLOB.	13,05	11,48	12,66	12,60	12,27	12,46	8,48	4,11	5,79	
	ÉCART	(2,35)	(1,75)	(1,34)	(1,19)	(1,88)	(1,26)	(0,56)	(3,29)	(3,37)	
2014	GLOB.	9,93	12,47	12,45	12,08	12,35	7,73	2,89	4,92		
	ÉCART	(1,16)	(0,83)	(0,81)	(1,77)	(1,04)	(0,28)	(3,41)	(3,49)		
2013	GLOB.	15,06	13,74	12,81	12,96	7,30	1,76	4,22			
	ÉCART	(0,49)	(0,63)	(1,98)	(1,01)	(0,10)	(3,76)	(3,80)			
2012	GLOB.	12,43	11,69	12,27	5,44	(0,71)	2,52				
	ÉCART	(0,75)	(2,70)	(1,18)	(0,01)	(4,33)	(4,30)				
2011	GLOB.	10,96	12,19	3,21	(3,75)	0,64					
	ÉCART	(4,66)	(1,40)	0,21	(5,10)	(4,95)					
2010	GLOB.	13,42	(0,47)	(8,20)	(1,79)						
	ÉCART	1,84	2,33	(5,21)	(5,01)						
2009	GLOB.	(12,65)	(17,42)	(6,39)							
	ÉCART	2,66	(7,86)	(6,96)							
2008	GLOB.	(21,92)	(3,09)								
	ÉCART	(18,51)	(12,69)								
2007	GLOB.	20,29									
	ÉCART	(4,09)									

Rendements du PS Infrastructures et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	11,08	8,82	10,27	10,35	10,03	12,14	13,94	16,24	7,03	7,20
	ÉCART	0,29	6,27	1,76	(1,52)	(2,46)	(0,39)	1,59	1,87	(0,08)	0,13
2015	GLOB.	6,59	9,86	10,11	9,77	12,35	14,43	16,99	6,53	6,78	
	ÉCART	11,68	2,47	(2,13)	(3,16)	(0,53)	1,82	2,11	(0,12)	0,11	
2014	GLOB.	13,23	11,91	10,85	13,83	16,06	18,82	6,52	6,80		
	ÉCART	(8,27)	(10,14)	(8,81)	(4,04)	(0,47)	0,22	(1,92)	(1,44)		
2013	GLOB.	10,62	9,68	14,04	16,78	19,97	5,45	5,92			
	ÉCART	(12,01)	(9,07)	(2,66)	1,46	1,94	(0,97)	(0,55)			
2012	GLOB.	8,74	15,79	18,91	22,43	4,44	5,15				
	ÉCART	(6,26)	1,94	5,93	5,52	1,01	1,16				
2011	GLOB.	23,28	24,35	27,37	3,39	4,45					
	ÉCART	10,59	12,36	9,81	2,66	2,53					
2010	GLOB.	25,42	29,46	(2,50)	0,21						
	ÉCART	14,13	9,40	0,47	0,82						
2009	GLOB.	33,64	(14,03)	(7,02)							
	ÉCART	4,10	(4,64)	(2,73)							
2008	GLOB.	(44,70)	(22,44)								
	ÉCART	(8,07)	(4,71)								
2007	GLOB.	8,78									
	ÉCART	1,97									

Rendements du PS Marché boursier et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	9,40	10,25	11,63	14,45	13,89	10,04	10,33	12,86	5,83	5,82
	ÉCART	1,89	2,93	2,87	2,53	1,97	1,41	1,12	1,05	0,73	0,73
2015	GLOB.	11,12	12,77	16,18	15,05	10,16	10,49	13,36	5,39	5,43	
	ÉCART	3,97	3,38	2,75	2,00	1,31	0,99	0,93	0,59	0,61	
2014	GLOB.	14,45	18,80	16,38	9,93	10,36	13,74	4,60	4,74		
	ÉCART	2,76	2,09	1,30	0,64	0,39	0,40	0,13	0,21		
2013	GLOB.	23,31	17,36	8,46	9,36	13,60	3,04	3,43			
	ÉCART	1,37	0,54	(0,03)	(0,19)	(0,07)	(0,27)	(0,13)			
2012	GLOB.	11,71	1,72	5,07	11,29	(0,59)	0,44				
	ÉCART	(0,22)	(0,62)	(0,63)	(0,40)	(0,54)	(0,33)				
2011	GLOB.	(7,37)	1,91	11,15	(3,45)	(1,67)					
	ÉCART	(0,94)	(0,82)	(0,46)	(0,61)	(0,35)					
2010	GLOB.	12,11	21,76	(2,10)	(0,20)						
	ÉCART	(0,66)	(0,13)	(0,49)	(0,19)						
2009	GLOB.	32,24	(8,52)	(3,99)							
	ÉCART	0,48	(0,42)	(0,06)							
2008	GLOB.	(36,72)	(18,20)								
	ÉCART	(0,81)	(0,23)								
2007	GLOB.	5,75									
	ÉCART	0,76									

Rendements du PS Placements privés et écart avec l'indice de référence

(en pourcentage)

		1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	GLOB.	14,01	11,17	11,49	13,49	13,51	12,41	14,35	13,90	7,67	8,49
	ÉCART	5,26	4,78	3,09	1,67	1,24	0,97	4,32	2,21	3,45	4,31
2015	GLOB.	8,39	10,25	13,31	13,39	12,09	14,41	13,88	6,90	7,89	
	ÉCART	4,32	2,03	0,46	0,22	0,11	4,16	1,77	3,23	4,21	
2014	GLOB.	12,15	15,86	15,10	13,03	15,65	14,83	6,69	7,83		
	ÉCART	(0,40)	(1,67)	(1,27)	(1,01)	4,12	1,31	3,08	4,20		
2013	GLOB.	19,69	16,61	13,33	16,54	15,37	5,81	7,23			
	ÉCART	(3,03)	(1,72)	(1,22)	5,27	1,66	3,61	4,81			
2012	GLOB.	13,60	10,28	15,51	14,31	3,23	5,28				
	ÉCART	(0,50)	(0,40)	7,81	2,75	4,71	5,90				
2011	GLOB.	7,05	16,48	14,55	0,79	3,69					
	ÉCART	(0,30)	11,84	3,83	5,82	7,02					
2010	GLOB.	26,73	18,49	(1,22)	2,87						
	ÉCART	24,74	6,04	7,61	8,70						
2009	GLOB.	10,79	(12,79)	(4,04)							
	ÉCART	(13,18)	1,02	4,26							
2008	GLOB.	(31,35)	(10,69)								
	ÉCART	8,72	10,44								
2007	GLOB.	16,18									
	ÉCART	12,40									

Q-26 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

Le ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

Q-27 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

Politique de placement du FARR

	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	28,75%	28,50%	-
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	5,00%	4,00%	-
Taux	-	-	15,50%
Crédit	-	-	17,00%
Total - Titres à revenu fixe	34,75%	33,50%	33,50%
Marchés boursiers	35,75%	35,50%	35,50%
Placements privés	12,50%	13,00%	13,00%
Total - Actions	48,25%	48,50%	48,50%
Infrastructures	6,00%	6,50%	6,50%
Immeubles	11,00%	11,50%	11,50%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%
Total - Placements sensibles à l'inflation	17,00%	18,00%	18,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Q-28 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

Historique de la politique de placement du Fonds des générations

	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	34,00%	33,50%	-
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	5,00%	4,00%	-
Taux	-	-	18,00%
Crédit	-	-	19,50%
Total - Titres à revenu fixe	40,00%	38,50%	38,50%
Marchés boursiers	34,50%	34,50%	34,50%
Placements privés	10,50%	11,00%	11,00%
Total - Actions	45,00%	45,50%	45,50%
Infrastructures	5,50%	6,00%	6,00%
Immeubles	9,50%	10,00%	10,00%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%
Total - Placements sensibles à l'inflation	15,00%	16,00%	16,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Q-29 Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2016-2017. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Le personnel du ministre des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

Au total, les rencontres ont donné lieu à une dépense de 1 204,09 \$ représentant le coût des repas pris par les participants pendant les rencontres de travail avec les cinq agences de notation.

Q-30 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-31 Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2015-2016 par rapport au budget 2016-2017, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-32 Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-33 Concernant le surplus de l'année 2015-2016, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-34 Concernant le surplus constaté dans le rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2016, fournir la part de surplus imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-35 Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.

- Les études et les analyses internes non publiées ne sont pas communiquées lorsque, notamment, de tels documents ont été produits pour le compte du ministre ou de son cabinet, lorsque ces documents contiennent des avis ou des recommandations, lorsqu'ils font partis d'un processus décisionnel en cours ou lorsque leur divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre ne la rende publique. Ces documents demeurent donc confidentiels.

Q-36 Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-37 Pour les 5 dernières années, expliquer l'écart entre les montants réels reçus au titre du TCS et la progression théorique annuelle de 6 % prévue à l'entente conclue en 2004.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-38 Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2016-2017.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-39 Fournir le nombre d’inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l’octroi des crédits d’impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Famille

Q-40 Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelle demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Dépenses fiscales 2016 » publié le 28 mars 2017.

Q-41 Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Dépenses fiscales 2016 » publié le 28 mars 2017.

- Q-42 Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2016-2017 et 2017-2018 :**
- a. Le nombre de ménages;**
 - b. L'âge des enfants;**
 - c. Le type de service de garde;**
 - d. Le montant moyen remboursé par réclamation d'impôt.**

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Dépenses fiscales 2016 » publié le 28 mars 2017.

Q-43 Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2016-2017 et 2017-2018.

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Dépenses fiscales 2016 » publié le 28 mars 2017.

- Q-44 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a. l'objectif visé;**
 - b. la clientèle admissible;**
 - c. le montant total accordé en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;**
 - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

A) et B) Objectif visé et clientèle admissible

- Il existe sept mesures fiscales dédiées à des entreprises culturelles. Toutes ces mesures sont des crédits d'impôt remboursables. Elles ont chacune leurs objectifs et clientèles spécifiques.

OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Crédit d'impôt	Objectif visé	Clientèle admissible
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	Permettre à l'industrie de se renforcer et d'élargir son marché et de promouvoir l'identité culturelle québécoise.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle certifiée comme étant québécoise.
Services de production cinématographique	Attirer au Québec le tournage de films étrangers.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle admissible comportant des dépenses minimales de 250 000 \$.
Doublage de films	Soutenir les activités de doublage au Québec et encourager la consolidation de l'industrie québécoise du doublage face à la concurrence étrangère.	Sociétés réalisant le doublage d'une production qui peut donner droit au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.
Production d'enregistrements sonores	Favoriser la consolidation et la capitalisation des entreprises du secteur en permettant le maintien ou l'accroissement de volume de production et la réduction des coûts de production.	Sociétés réalisant un enregistrement sonore à fort contenu québécois, sur support physique, comportant au moins 60 % de contenu musical.
Production de spectacles	Faciliter la consolidation de l'industrie en lui permettant de maintenir ou d'accroître son volume de production. Encourager la diffusion de spectacles en région éloignée. Aider les producteurs québécois à rivaliser avec les promoteurs étrangers.	Sociétés réalisant un spectacle musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois.
Production d'évènements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	Soutenir le talent des créateurs québécois dans le développement et la diffusion de leurs œuvres culturelles à l'échelle internationale.	Sociétés réalisant une œuvre qui propose une expérience éducative ou culturelle qui a pour but de divertir, d'être présentée à un ou des auditoires situés à l'extérieur du Québec et qui satisfait aux critères de contenu et d'employés québécois.
Édition de livres	Soutenir les activités d'édition de livres et permettre aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour des ouvrages québécois et de réaliser des projets d'édition d'envergure.	Sociétés réalisant un ouvrage admissible qui : - est édité à des fins d'exploitation commerciale; - est l'œuvre d'un auteur québécois; - compte un certain nombre de pages et son premier tirage compte un minimum de 100 exemplaires; - est publié dans un livre relié sous couverture; - est constitué au moins à 75% des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.

C) le montant total accordé en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018

- Q-44 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a. l'objectif visé;**
 - b. la clientèle admissible;**
 - c. le montant total accordé en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;**
 - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DU COÛT DES CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉS À LA CULTURE
(en millions de dollars)

Crédit d'impôt	2016-2017 ^p	2017-2018 ^p
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	128	131
Services de production cinématographique	102	118
Doublage de films	4	4
Production d'enregistrements sonores	f	f
Production de spectacles	16	17
Production d'évènements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	f	f
Édition de livres	8	8
TOTAL	258	278

P : Prévisions.
f : Le coût fiscal est inférieur à 2 millions de dollars.

- D) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**
- Le MFQ n'est pas responsable de l'administration de ces mesures fiscales.
 - Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

Q-45 Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Culture et des Communications

Q-46 Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux

Q-47 À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-48 Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-49 Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-50 Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.

Les discussions se poursuivent avec la Caisse.

Le montage financier du projet sera précisé lorsque les soumissionnaires gagnants seront choisis par CDPQ Infra.

Q-51 Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-52 À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-131 Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?

Non. Une caractéristique des obligations vertes est que les sommes empruntées doivent uniquement être dirigées vers les projets qui ont été ciblés lors du financement. Les investisseurs doivent pouvoir suivre facilement tous les versements des sommes empruntées vers les différents projets verts et une reddition de compte annuelle doit être faite par l'émetteur en ce qui a trait à ces versements.

Les sommes empruntées par le Québec par voie d'obligations vertes sont envoyés dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi. Tant que le compte aura un solde positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés seront déduites de ce solde à mesure qu'elles seront affectées aux projets choisis.

Q-132 Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun » ?

Au moment de réaliser sa première émission d'obligations vertes en février dernier, le gouvernement avait identifié entre autres comme projets admissibles le remplacement de voitures de métro (trains AZUR), ainsi que l'achat d'autobus hybrides de la STM. Ces deux nouveaux projets sont des exemples de financement de transports en commun s'inscrivant dans le cadre de référence des obligations vertes du Québec.

Cependant il faut préciser que les projets admissibles à être sélectionnés pour une émission d'obligations vertes ne sont pas connus d'avance. Ils ne le seront qu'ultérieurement, lorsqu'une telle émission sera envisagée. En effet, c'est à ce moment seulement que le comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) se penchera sur l'ensemble des projets admissibles disponibles, afin d'en faire ressortir une liste plus explicite et plus restreinte. De cette liste, lors du financement d'une obligation verte, le MFQ décidera quels projets seront financés. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis en place un cadre de référence et un processus de sélection afin de s'assurer de la bonne gouvernance dans la sélection future des projets par le CCOV.

Le cadre de référence du programme précise que seuls les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures (PQI) peuvent être admissibles. Cette condition ne signifie cependant pas que tous les projets inscrits dans le cadre du PQI soient automatiquement admissibles. En effet, ils devront chacun passer par le processus de sélection du programme d'obligations vertes et en remplir les critères avant d'être admissibles. Ces critères sont les suivants :

- Les projets doivent engendrer des bénéfices tangibles soit en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.
- Les projets doivent respecter le cadre législatif et réglementaire du Québec.
- Les projets admissibles doivent être inscrits au Plan québécois des infrastructures de façon à respecter les orientations gouvernementales en matière de gestion de la dette publique.
- Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Les progrès, ainsi que les déboursés reliés aux projets sélectionnés, doivent pouvoir être suivis de façon régulière.

Q-133 Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?

L'émission d'obligations vertes est un moyen de financer des projets verts du Plan québécois des infrastructures qui, autrement, auraient été financés par l'émission d'obligations conventionnelles. Ainsi, les obligations vertes ne sont pas une source additionnelle de financement mais un autre véhicule de financement pour le gouvernement.

- MTESS-23 Concernant le programme « Supplément à la prime au travail » pour 2016-2017 et pour les trois dernières années :**
- a) le nombre de personnes ayant participé à ce programme, par région;
 - b) le nombre de personnes qui ont intégré le marché du travail après avoir participé à ce programme;
 - c) le bilan et les résultats;
 - d) le nom des entreprises ou des organismes ayant reçu une aide financière, et le montant reçu par chacun;
 - e) identifier les sommes allouées (totales et ventilées par région).

Nombre de personnes ayant participé au programme (question a)

**RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D’IMPOSITION 2013**

	Nombre de bénéficiaires
01 - Bas-St-Laurent	141
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	232
03 - Québec	392
04 - Mauricie	253
05 - Estrie	251
06 - Montréal	1 121
07 - Outaouais	101
08 - Abitibi-Témiscamingue	106
09 - Côte-Nord	63
10 - Nord-du-Québec	15
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65
12 - Chaudière-Appalaches	198
13 - Laval	157
14 - Lanaudière	226
15 - Laurentides	284
16 - Montérégie	672
17 - Centre-du-Québec	199
Indéterminée	3
Total	4 479

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D'IMPOSITION 2014

	Nombre de bénéficiaires
01 - Bas-St-Laurent	129
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	171
03 - Québec	345
04 - Mauricie	223
05 - Estrie	240
06 - Montréal	1 138
07 - Outaouais	106
08 - Abitibi-Témiscamingue	84
09 - Côte-Nord	40
10 - Nord-du-Québec	8
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	60
12 - Chaudière-Appalaches	186
13 - Laval	149
14 - Lanaudière	223
15 - Laurentides	287
16 - Montérégie	649
17 - Centre-du-Québec	165
Indéterminée	4
Total	4 207

**RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D'IMPOSITION 2015**

	Nombre de bénéficiaires
01 - Bas-St-Laurent	115
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	153
03 - Québec	285
04 - Mauricie	239
05 - Estrie	205
06 - Montréal	1 135
07 - Outaouais	135
08 - Abitibi-Témiscamingue	55
09 - Côte-Nord	29
10 - Nord-du-Québec	2
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	54
12 - Chaudière-Appalaches	164
13 - Laval	141
14 - Lanaudière	195
15 - Laurentides	269
16 - Montérégie	621
17 - Centre-du-Québec	168
Indéterminée	5
Total	3 970

**Intégration, bilan et entreprises ou organismes ayant reçu une aide financière
(questions b à d)**

b) Intégration au marché du travail

- Les prestataires de longue durée qui quittent le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale ou le Programme alternative jeunesse pour intégrer le marché du travail peuvent bénéficier d'un supplément à la prime au travail.
- Ainsi, pour être admissible au supplément à la prime au travail, un individu doit donc avoir déjà intégré le marché du travail.

c) Le bilan et les résultats

- Le supplément à la prime au travail a contribué à la réduction du taux de chômage observée ces dernières années.

d) Entreprises et organismes

- Qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un organisme, aucun ne reçoit d'aide financière dans le cadre du supplément à la prime au travail.

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D’IMPOSITION 2013
(en millions de dollars)

	Coûts
01 - Bas-St-Laurent	0,14
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	0,24
03 - Québec	0,40
04 - Mauricie	0,26
05 - Estrie	0,25
06 - Montréal	1,21
07 - Outaouais	0,11
08 - Abitibi-Témiscamingue	0,11
09 - Côte-Nord	0,07
10 - Nord-du-Québec	0,02
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,06
12 - Chaudière-Appalaches	0,20
13 - Laval	0,18
14 - Lanaudière	0,24
15 - Laurentides	0,30
16 - Montérégie	0,72
17 - Centre-du-Québec	0,21
Indéterminée	0,00
Total	4,72

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D’IMPOSITION 2014
(en millions de dollars)

	Coûts
01 - Bas-St-Laurent	0,13
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	0,18
03 - Québec	0,37
04 - Mauricie	0,24
05 - Estrie	0,25
06 - Montréal	1,23
07 - Outaouais	0,11
08 - Abitibi-Témiscamingue	0,09
09 - Côte-Nord	0,04
10 - Nord-du-Québec	0,01
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,06
12 - Chaudière-Appalaches	0,20
13 - Laval	0,17
14 - Lanaudière	0,25
15 - Laurentides	0,31
16 - Montérégie	0,71
17 - Centre-du-Québec	0,17
Indéterminée	0,00
Total	4,50

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE – ANNÉE D’IMPOSITION 2015
(en millions de dollars)

	Coûts
01 - Bas-St-Laurent	0,12
02 - Saguenay–Lac-St-Jean	0,16
03 - Québec	0,26
04 - Mauricie	0,23
05 - Estrie	1,26
06 - Montréal	0,15
07 - Outaouais	0,06
08 - Abitibi-Témiscamingue	0,03
09 - Côte-Nord	0,00
10 - Nord-du-Québec	0,06
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,18
12 - Chaudière-Appalaches	0,17
13 - Laval	0,21
14 - Lanaudière	0,30
15 - Laurentides	0,68
16 - Montérégie	0,17
17 - Centre-du-Québec	0,00
Indéterminée	0,12
Total	4,35

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». Fournir la ventilation détaillée des montants accordés par région, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, en plus des prévisions pour 2017-2018, et ce, pour les groupes suivants :

- a) Personne vivant seule;
- b) Couple;
- c) Famille monoparentale;
- d) Famille biparentale.

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2013
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	1,7	0,1	2,2	2,6	6,7
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	3,1	0,2	3,3	2,6	9,2
03 - Québec	8,3	0,3	6,5	5,7	20,9
04 - Mauricie	2,9	0,2	3,8	2,9	9,8
05 - Estrie	3,6	0,3	4,3	4,8	13,0
06 - Montréal	26,6	3,0	22,7	52,1	104,4
07 - Outaouais	4,2	0,3	4,4	5,3	14,2
08 - Abitibi- Témiscamingue	1,4	0,1	1,8	1,0	4,3
09 - Côte-Nord	0,8	0,0	1,1	0,4	2,3
10 - Nord-du-Québec	0,4	0,0	0,8	0,7	1,9
11 - Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine	0,7	0,0	1,3	0,9	2,9
12 - Chaudière- Appalaches	4,4	0,3	4,5	4,8	14,0
13 - Laval	5,9	0,4	4,3	9,9	20,6
14 - Lanaudière	5,8	0,4	6,8	6,9	19,9
15 - Laurentides	7,3	0,5	8,3	8,1	24,3
16 - Montérégie	17,7	1,2	17,5	20,0	56,5
17 - Centre-du- Québec	2,6	0,2	3,7	4,0	10,4
Indéterminée	0,3	0,0	0,3	0,4	1,0
Total	97,7	7,6	97,5	133,2	336,0

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2014
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	1,8	0,1	2,2	2,4	6,5
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	3,0	0,1	3,3	2,6	9,0
03 - Québec	8,2	0,3	6,5	5,7	20,7
04 - Mauricie	2,9	0,2	3,7	3,0	9,8
05 - Estrie	3,6	0,3	4,4	4,8	13,0
06 - Montréal	26,5	2,9	22,7	52,8	104,8
07 - Outaouais	4,2	0,3	4,4	5,3	14,3
08 - Abitibi- Témiscamingue	1,4	0,1	1,7	1,0	4,3
09 - Côte-Nord	0,7	0,0	1,0	0,4	2,1
10 - Nord-du-Québec	0,4	0,0	0,8	0,7	1,9
11 - Gaspésie–Iles- de-la-Madeleine	0,6	0,0	1,2	0,9	2,8
12 - Chaudière- Appalaches	4,3	0,2	4,5	4,7	13,7
13 - Laval	6,0	0,4	4,2	9,9	20,5
14 - Lanaudière	5,9	0,4	7,0	6,6	19,8
15 - Laurentides	7,2	0,5	8,4	8,0	24,2
16 - Montérégie	17,9	1,2	17,7	19,8	56,6
17 - Centre-du- Québec	2,6	0,2	3,7	3,8	10,2
Indéterminée	0,2	0,0	0,2	0,3	0,8
Total	97,6	7,3	97,5	132,6	335,0

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL GÉNÉRALE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2015
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,6	0,1	2,3	2,3	5,4
02 – Saguenay–Lac- St-Jean	0,9	0,1	3,4	2,7	7,0
03 - Québec	2,9	0,3	6,3	5,7	15,2
04 - Mauricie	1,1	0,2	3,8	3,0	8,1
05 - Estrie	1,4	0,2	4,4	4,8	10,8
06 - Montréal	13,3	2,4	22,6	53,8	92,2
07 - Outaouais	1,9	0,3	4,5	5,1	11,8
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,5	0,1	1,7	0,9	3,3
09 - Côte-Nord	0,3	0,0	1,0	0,4	1,7
10 - Nord-du-Québec	0,3	0,0	0,9	0,7	1,9
11 – Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine	0,3	0,0	1,2	0,8	2,3
12 - Chaudière- Appalaches	1,4	0,2	4,5	4,5	10,6
13 - Laval	2,4	0,4	4,1	10,2	17,1
14 - Lanaudière	2,4	0,3	7,0	6,6	16,4
15 - Laurentides	3,2	0,5	8,5	7,7	19,9
16 - Montérégie	7,1	1,0	17,5	19,6	45,3
17 - Centre-du- Québec	0,9	0,2	3,6	3,8	8,5
Indéterminée	0,1	0,0	0,1	0,3	0,5
Total	41,2	6,4	97,5	132,9	278,0

Harmonisation des critères d'admissibilité de la prime au travail

- À partir de l'année d'imposition 2015, les critères d'admissibilité à la prime au travail ont été harmonisés à ceux de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) du régime fiscal fédéral.
- Afin de mieux recentrer la prime au travail sur ses objectifs premiers, depuis 2015, l'admissibilité à la prime au travail se limite à la clientèle en processus d'intégration au marché du travail ou dont la principale activité est reliée à un emploi.

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2013
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,10	0,03	0,03	0,11	0,27
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,10	0,05	0,03	0,12	0,29
03 - Québec	0,25	0,05	0,09	0,16	0,54
04 - Mauricie	0,10	0,04	0,03	0,11	0,28
05 - Estrie	0,09	0,03	0,05	0,14	0,32
06 - Montréal	0,56	0,15	0,24	0,60	1,54
07 - Outaouais	0,10	0,05	0,04	0,09	0,27
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,06	0,02	0,03	0,05	0,17
09 - Côte-Nord	0,03	0,00	0,01	0,02	0,07
10 - Nord-du-Québec	0,02	0,00	0,01	0,02	0,05
11 - Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine	0,04	0,02	0,01	0,06	0,13
12 - Chaudière- Appalaches	0,15	0,05	0,03	0,15	0,38
13 - Laval	0,11	0,03	0,06	0,13	0,33
14 - Lanaudière	0,18	0,06	0,07	0,19	0,50
15 - Laurentides	0,15	0,06	0,05	0,16	0,43
16 - Montérégie	0,41	0,13	0,19	0,43	1,16
17 - Centre-du- Québec	0,07	0,03	0,03	0,11	0,23
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Total	2,52	0,81	0,99	2,65	6,97

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2014
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,10	0,03	0,04	0,10	0,26
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,09	0,04	0,03	0,12	0,27
03 - Québec	0,26	0,04	0,08	0,17	0,55
04 - Mauricie	0,09	0,04	0,04	0,10	0,27
05 - Estrie	0,10	0,03	0,06	0,14	0,32
06 - Montréal	0,54	0,16	0,24	0,63	1,56
07 - Outaouais	0,11	0,05	0,05	0,11	0,32
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,07	0,02	0,01	0,04	0,14
09 - Côte-Nord	0,04	0,00	0,02	0,02	0,09
10 - Nord-du-Québec	0,01	0,00	0,01	0,01	0,04
11 - Gaspésie–Iles- de-la-Madeleine	0,03	0,02	0,02	0,05	0,11
12 - Chaudière- Appalaches	0,15	0,04	0,03	0,16	0,38
13 - Laval	0,11	0,03	0,05	0,15	0,33
14 - Lanaudière	0,20	0,06	0,05	0,18	0,49
15 - Laurentides	0,18	0,05	0,07	0,15	0,45
16 - Montérégie	0,45	0,13	0,17	0,43	1,17
17 - Centre-du- Québec	0,06	0,03	0,03	0,11	0,23
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,01	0,02
Total	2,59	0,76	0,98	2,67	7,01

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d’emploi » et « lien d’emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DE LA PRIME AU TRAVAIL ADAPTÉE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D’IMPOSITION 2015
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,10	0,02	0,03	0,10	0,25
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,08	0,04	0,03	0,10	0,25
03 - Québec	0,20	0,04	0,07	0,13	0,25
04 - Mauricie	0,08	0,03	0,04	0,10	0,33
05 - Estrie	0,08	0,03	0,07	0,15	1,46
06 - Montréal	0,47	0,14	0,24	0,61	0,27
07 - Outaouais	0,09	0,04	0,03	0,11	0,14
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,07	0,02	0,02	0,04	0,09
09 - Côte-Nord	0,04	0,00	0,02	0,02	0,03
10 - Nord-du-Québec	0,01	0,00	0,00	0,01	0,11
11 - Gaspésie–Iles- de-la-Madeleine	0,03	0,01	0,01	0,05	0,34
12 - Chaudière- Appalaches	0,13	0,04	0,03	0,13	0,30
13 - Laval	0,10	0,03	0,05	0,13	0,41
14 - Lanaudière	0,16	0,05	0,06	0,14	0,45
15 - Laurentides	0,15	0,05	0,08	0,16	1,08
16 - Montérégie	0,39	0,11	0,17	0,41	0,22
17 - Centre-du- Québec	0,05	0,02	0,03	0,12	0,01
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Total	2,53	0,71	0,99	2,50	6,45

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2013
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,08	0,01	0,03	0,02	0,14
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,14	0,03	0,04	0,02	0,24
03 - Québec	0,25	0,03	0,06	0,05	0,40
04 - Mauricie	0,15	0,01	0,06	0,04	0,26
05 - Estrie	0,14	0,02	0,05	0,03	0,25
06 - Montréal	0,51	0,10	0,22	0,37	1,21
07 - Outaouais	0,05	0,01	0,04	0,01	0,11
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,07	0,01	0,03	0,01	0,11
09 - Côte-Nord	0,05	0,00	0,02	0,00	0,07
10 - Nord-du-Québec	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02
11 – Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine	0,04	0,01	0,01	0,01	0,06
12 - Chaudière- Appalaches	0,12	0,02	0,04	0,02	0,20
13 - Laval	0,08	0,01	0,05	0,05	0,18
14 - Lanaudière	0,15	0,01	0,06	0,03	0,24
15 - Laurentides	0,16	0,02	0,07	0,06	0,30
16 - Montérégie	0,39	0,05	0,18	0,09	0,72
17 - Centre-du- Québec	0,12	0,03	0,04	0,02	0,21
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,51	0,37	0,99	0,84	4,72

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D'IMPOSITION 2014
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,08	0,02	0,02	0,02	0,13
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,10	0,02	0,04	0,01	0,18
03 - Québec	0,25	0,02	0,05	0,05	0,37
04 - Mauricie	0,14	0,02	0,05	0,02	0,24
05 - Estrie	0,12	0,02	0,04	0,07	0,25
06 - Montréal	0,53	0,08	0,21	0,41	1,23
07 - Outaouais	0,06	0,01	0,03	0,02	0,11
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,06	0,01	0,01	0,01	0,09
09 - Côte-Nord	0,03	0,00	0,01	0,00	0,04
10 - Nord-du-Québec	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01
11 – Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine	0,03	0,01	0,01	0,02	0,06
12 - Chaudière- Appalaches	0,12	0,01	0,04	0,02	0,20
13 - Laval	0,09	0,00	0,03	0,04	0,17
14 - Lanaudière	0,15	0,02	0,05	0,03	0,25
15 - Laurentides	0,19	0,03	0,06	0,03	0,31
16 - Montérégie	0,38	0,05	0,18	0,09	0,71
17 - Centre-du- Québec	0,09	0,01	0,04	0,02	0,17
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,41	0,34	0,87	0,88	4,50

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d’emploi » et « lien d’emploi ». (Suite)

RÉPARTITION DU SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LE TYPE DE MÉNAGE – ANNÉE D’IMPOSITION 2015
(en millions de dollars)

	Personne seule (a.)	Couple (b.)	Famille mono- parentale (c.)	Famille biparentale (d.)	Total
01 - Bas-St-Laurent	0,08	0,01	0,02	0,01	0,12
02 - Saguenay–Lac- St-Jean	0,12	0,01	0,02	0,01	0,16
03 - Québec	0,19	0,02	0,05	0,05	0,26
04 - Mauricie	0,14	0,01	0,07	0,03	0,23
05 - Estrie	0,12	0,02	0,05	0,04	1,26
06 - Montréal	0,48	0,09	0,26	0,43	0,15
07 - Outaouais	0,08	0,01	0,04	0,01	0,06
08 - Abitibi- Témiscamingue	0,05	0,00	0,01	0,00	0,03
09 - Côte-Nord	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00
10 - Nord-du-Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
11 - Gaspésie–Iles- de-la-Madeleine	0,04	0,01	0,01	0,00	0,18
12 - Chaudière- Appalaches	0,11	0,02	0,04	0,02	0,17
13 - Laval	0,09	0,00	0,03	0,04	0,21
14 - Lanaudière	0,12	0,01	0,07	0,01	0,30
15 - Laurentides	0,16	0,02	0,08	0,04	0,68
16 - Montérégie	0,35	0,04	0,17	0,12	0,17
17 - Centre-du- Québec	0,11	0,01	0,04	0,02	0,00
Indéterminée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
Total	2,25	0,29	0,96	0,85	4,35

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

MTESS-68 Concernant le programme Prime au travail, préciser la définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi ». (Suite)

Définition des concepts « revenu d'emploi » et « lien d'emploi »

Revenu d'emploi

- Le revenu de travail d'un ménage désigne le revenu d'un particulier et celui de son conjoint admissible qui provient de l'occupation d'une charge ou d'un emploi ou de l'exploitation d'une entreprise.

Lien d'emploi

- Un lien d'emploi est établi entre un employé et employeur pour la durée d'un contrat de travail. Le lien d'emploi doit considérer le fait que l'employé est subordonné à l'employeur et n'effectue pas un travail autonome.

MTQ-18 État des négociations sur le financement du REM de la CDPQ Infra et estimation des contributions des organismes et gouvernements publics au fonctionnement du REM.

Les discussions se poursuivent avec la Caisse.

Le montage financier du projet sera précisé lorsque les soumissionnaires gagnants seront choisis par CDPQ Infra.

La structure de financement actuelle proposée pour le REM est la suivante :

REM – Structure de financement proposée
(en millions de dollars)

	Source du financement	%	Autres sources	Total
Équité – CDPQ Infra	2 670	51,0	—	2 670
Équité demandée au gouvernement du Québec	1 283	24,5	—	1 283
Équité demandée au gouvernement du Canada	1 283	24,5	—	1 283
Total – Équité des gouvernements	2 566	49,0	—	2 566
Hydro-Québec – Électrification des transports	—	—	295	295
Compensation liée à la plus-value foncière	—	—	512	512
Total – Autres sources	—	—	807	807
TOTAL	5 236	100,0	807	6 043

Le montant de 512 M\$ provenant du gouvernement sera versé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) en lieu et place des revenus devant provenir de la captation de la plus-value foncière sur l'horizon du projet.

Le gouvernement laissera aux municipalités la totalité des revenus liés à la plus-value foncière. Ces revenus pourront être utilisés par les municipalités pour financer leur contribution au transport en commun dans la région métropolitaine.

Lors de la période d'exploitation, le REM amènera une augmentation de 2 % à 4 % du budget de l'ARTM en considérant un achalandage constant et le remplacement de certains réseaux existants par le REM. En contrepartie, la population du grand Montréal bénéficiera d'un tout nouveau système de transport collectif électrique.

- Le gouvernement assumera 85 % de l'impact financier net du REM (133,2 M\$ en 2022-2023), en augmentant le financement de l'ARTM.
- Les municipalités assumeront la balance, soit 15 % de l'impact financier net du REM (23,5 M\$ en 2022-2023).

Le gouvernement conclura une entente avec la Caisse concernant la gestion et la réalisation du REM.

De plus, la Caisse conclura une entente de service avec l'ARTM concernant les modalités d'intégration du REM à l'intérieur du réseau actuel de transport en commun afin d'assurer l'harmonie du réseau de transport en commun dans la région de Montréal.

MINISTÈRE DES FINANCES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE LA 2^E OPPOSITION

Table des matières

1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2016-2017, indiquer :
 - la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
 - la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
 - leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2016-2017. Indiquer:
 - le lieu;
 - le coût;
 - la ou les dates de participation;
 - le nombre de participants;
 - le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - le nom de la formation ou de l'activité.
3. Sommes dépensées en 2016-2017 (et prévisions pour 2017-2018) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
4. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2016-2017, en indiquant pour chacun :
 - son mandat;
 - la liste des membres;
 - le budget dépensé;
 - le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
 - les résultats atteints.
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
6. Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2016-2017. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.
7. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2016-2017, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.
8. Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2016-2017 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.
9. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2016-2017. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

10. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2016-2017.
11. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 :
 - a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
12. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018 :
 - le nom de toutes les campagnes;
 - les coûts de ces campagnes;
 - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
 - les dates de diffusion de la campagne;
 - les objectifs visés par chaque campagne.
13. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2016-2017 :
 - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
14. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 :
 - le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes;
 - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2016-2017 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
 - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2016-2017 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
15. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).
16. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2011-2012 à 2016-2017, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2017-2018.
17. Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilités ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
18. Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédés le dépôt du Budget de 2017-2018. Détailler, les principales recommandations émises par ces groupes pour chacun des deux budgets.
19. Liste des organismes présents lors du huis clos du Budget 2017-2018.

20. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour les dix dernières années.
21. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.
22. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.
23. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les dix dernières années.
24. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour les années 2015-2016 et 2016-2017, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis sa création.
25. Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux, et finalement les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2016-2017.
26. Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré depuis 2000, ventilé par catégorie de dette.
27. Copie des études d'impacts, note interne ou analyse du ministère pour les mesures suivantes :
 - Hausse des taxes spécifique sur le tabac
 - Diminution des transferts municipaux
 - Hausse des taxes spécifique sur les boissons alcoolisées
 - Hausse de la contribution des institutions financières
 - Hausse de charges de l'État imputable au régime de retraite des employés de l'État
 - Modulation des frais de garderies en fonction des revenus des particuliers
 - Hausse des tarifs d'Hydro-Québec
 - Hausse des tarifs de service de garde
 - Impact des hausses du service de garde sur le taux d'activité des femmes sur le marché du travail.
 - Hausse de taxes scolaires 2016-2017 et 2017-2018
 - Mise en place d'une écotaxe sur l'essence
 - Écofiscalité
 - Hausse de la taxe d'accise sur l'essence
 - Mise en place du SPEDE (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec)
 - Mise en place du bouclier fiscal
28. Liste détaillée des revendications financières particulières non réglées du Québec envers le gouvernement fédéral.
29. Étude, rapport, analyse ou mesure d'efficacité pour le programme d'aide aux régions ressources depuis son implantation. Précisez :
 - Objectifs et critères d'évaluation
 - Les coûts annuels réels de chacune des mesures fiscales de la stratégie des régions ressources par région,
 - Les résultats économiques de chaque région
 - Toute autre mesure de performance.
30. Pour chacune des dépenses fiscales aux individus pour l'année 2010 à 2016 indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal

31. Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2016, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal
32. Concernant les transferts fédéraux, la ventilation des montants, pour les années 2015-2016 à 2017-2018 inclusivement, qui composent la rubrique « autres programmes » inscrite au plan budgétaire 2017-2018, page D.15
33. Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.
34. Copie de toutes études, analyses ou rapport qui portent sur l'impact du prix du pétrole et des hydrocarbures sur la péréquation.
35. Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année, pour les 10 prochaines années.
36. Évolution détaillée depuis 2003-2004 de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires)
37. Coût des mesures fiscales pour les régions ressources pour l'année 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019. Détailler le coût pour chacune des mesures comprises dans la stratégie des régions ressources, nombre d'entreprises s'étant prévaluées de la mesure et coût fiscal de la mesure. Déclinaison par région.
38. Taux d'emprunt des émissions de dette depuis 2010. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachussets et Maine). Prévision utilisées sur les taux d'emprunt pour les 5 prochaines années
39. L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.
40. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.
41. Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières au Québec pour chacune des 5 dernières années en spécifiant le nombre de minière par année.
42. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des 10 dernières années.
43. Évolution des revenus autonomes et du PIB nominal au cours des 10 dernières années.
44. Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus de 2014-2015 à 2016-2017 inclusivement.
45. Comparaison du TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016.
46. Estimation des TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.
47. Évaluation des hausses des taxes sur l'essence sur l'activité économique pour les années 2010-2011 à 2016-2017.
48. Évaluation de l'effet de la hausse des taxes à la consommation sur l'activité économique pour les années 2011-2012 à 2016-2017.

49. Évaluation de l'effet de la hausse des taxes sur le tabac et sur les boissons alcoolisées sur l'activité économique pour l'année 2016-2017.
50. Copie de toute étude, rapport portant l'effet de l'augmentation des tarifs, taxes et impôts sur l'activité économique.
51. Évaluation de l'impact économique pour chaque mesures présentées à la page A.34 du plan économique de 2016-2017 (tableau A.10).
52. Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances allant de la période de 2014 à 2021 pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
 - Revenu disponible des ménages en dollars courant
 - Revenu disponible des ménages en dollars réel
 - Revenu disponible des ménages par habitant en dollars courant
 - Revenu disponible des ménages par habitant en dollars réel
 - Le nombre de ménages
 - Le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - 0 à 20 000;
 - 20 000 à 40 000;
 - 40 000 à 60 000;
 - 60 000 à 80 000
 - 100 000 à 120 000
 - 120 000 et plus
 - Le PIB nominal en dollars courant
 - Le PIB réel
 - Le taux d'épargne des ménages
 - Les dépenses de consommation en dollars courant
 - Les dépenses de consommation en dollars réel
 - L'investissement privé non résidentiel en dollars courant
 - L'investissement privé non résidentiel en dollars réel
 - Le taux d'inflation
 - La population active
 - Le taux de chômage
 - Le nombre d'emplois
 - Le nombre d'emplois dans le secteur privé
 - La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal
 - La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel
 - La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants
 - La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réel
53. Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail, pour chacune des 5 dernières années financières (incluant 2016-2017).
54. Mesures financières (chiffrées) mises en place depuis 2006 pour contrer la désindexation des régimes de retraite.
55. Pour les exercices de 2011-2012 à 2016-2017, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des finances.
56. Pour les exercices de 2011-2012 à 2016-2017 inclusivement, portant sur les rencontres entre le ministère des Finances et les agences de notation Fitch, Standard & Poor's et Moody's, indiquer :
 - Les précisions d'informations qu'ont demandées les agences quant aux budgets et selon les années;
 - Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2016, publié le 25 octobre 2016;
 - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;

- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
 - Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2015, publié le 26 novembre 2015;
 - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour l'ensemble de la période; ·
 - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
 - Le calendrier prévu de 2017 des rencontres à venir entre le ministre des Finances, et le personnel des agences de notation.
 - Les exigences budgétaires qu'ont demandées les agences de notation pour que le Québec conserve sa cote de crédit pour les exercices 2013-2014 à 2017-2018.
57. Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres. Dans le cas des appels d'offres, fournir également la liste des soumissionnaires, le détail de leur soumission et le soumissionnaire retenu.
58. État de situation détaillé concernant la mise en place des Fonds d'intervention économique régional (FIER) en spécifiant pour les 4 volets (FIER-soutien, FIER-régions, FIER-partenaires, FIER-partenaires) : a) les FIER qui sont actuellement en place par région ; b) les sommes gouvernementales investies et les sommes des partenaires ; c) les demandes d'accréditation qui sont actuellement à l'étude ; d) le nombre d'entreprises qui, à ce jour, ont reçu une aide financière, le montant de l'aide et le nombre d'emplois créés.
59. Les rapports, commentaires et autres documents adressés au ministère des finances par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's, Fitch et DBRS de 2012 à 2017, inclusivement.
60. Estimations des revenus et profits annuels de Loto-Québec à la suite de l'adoption du projet de loi 74 pour les 5 prochaines années.
61. Estimations des coûts pour les fournisseurs d'accès internet à la suite de l'adoption du projet de loi 74 pour les 5 prochaines années.
62. Pour chaque fond spécial et chaque organisme autre que budgétaire, tels que regroupés dans le rapport mensuel des opérations financières, leurs revenus, leurs dépenses et leur service de la dette, par année depuis 2003.
63. Le nombre d'effectifs (ETC) attribué à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2016-2017, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.
64. Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.
65. La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2015-2016 et 2016-2017 avec mention :
- de la description du projet ;
 - de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire ;
 - du programme concerné, le cas échéant ;
 - du montant déboursé ;
 - de la date du déboursement ;
 - de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.
- Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.
- Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.
66. Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2016-2017 :

- Le cadre de gestion utilisé;
- La grille d'évaluation des projets ;
- Les objectifs poursuivis.

67. L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- 1) Offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.
- 2) Offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.
- 3) Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.
- 4) Déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.
- 5) Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

AUTRES

- Questions transmises par les autres ministères

Q-1 Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2016-2017, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;
- leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

<i>Le Ministère a acheminé cette question aux organismes concernés.</i>

Q-2 Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2016-2017. Indiquer :

- le lieu ;
- le coût ;
- la ou les dates de participation ;
- le nombre de participants ;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- le nom de la formation ou de l'activité.

Voir tableau ci-joint.

Fournisseurs	Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Académie de Trans-Formation	Analyse de problématiques informatiques	675,00 \$	1	Québec	2016-12-05	2016-12-06
AFI Expertise inc.	Formations AFI Expertise 2016-2017	5 370,00 \$	13	Québec	2016-09-30	2016-12-06
Agile Québec	Méthodologie AGILE	374,40 \$	3	Québec	2016-11-07	2016-11-07
Alia Conseil	Formations Alia Conseil 2016-2017	87,00 \$	4	Québec	2016-04-19	2017-01-24
Association de la sécurité de l'information du Québec (ASIQ)	Le Carrefour de la sécurité de l'information	700,00 \$	4	Québec	2016-11-16	2016-11-16
Association des archivistes du Québec (AAQ)	Conseil stratégique	495,00 \$	1	Québec	2017-05-04	2017-05-05
Association des conseillers en gestion des ressources humaines du gouvernement du Québec (ACGRH)	Association des conseillers en gestion des ressources humaines du gouvernement du Québec	1 200,00 \$	5	Québec	2016-04-27	2016-04-27
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Formations Association des économistes québécois (ASDEQ) 2016-2017	4 880,00 \$	26	Québec	2016-05-18	2017-01-18
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Forfait institutionnel 2016-2017 ASDEQ	2 400,00 \$	8	Québec	2016-10-01	2017-05-31
Association du Barreau canadien (ABC)	Association du Barreau canadien	99,00 \$	1	Montréal	2016-05-03	2016-05-03
Ateliers de conversation anglaise (ACA)	Cours d'anglais de groupe 2016-2017	12 089,90 \$	240	Québec	2016-04-12	2017-01-26
Autorité des marchés financiers (AMF)	Rendez-vous avec l'Autorité 2016	413,15 \$	5	Montréal	2016-11-14	2016-11-14
Barreau du Québec	Formations Barreau du Québec 2016-2017	844,00 \$	8	Québec	2016-08-09	2017-01-10
Bourse de Montréal	Conférence canadienne annuelle des dérivés	150,00 \$	1	Québec	2016-12-01	2016-12-02
Cercle de la finance internationale de Montréal	Le défi numérique des institutions financières	95,00 \$	1	Montréal	2016-06-02	2016-06-02
Cercle finance du Québec	Formations Cercle finance du Québec 2016-2017	2 075,00 \$	20	Québec	2016-05-04	2017-01-18
Cercle finance du Québec, Association des économistes québécois (ASDEQ) et autres partenaires	Cercle finance du Québec, Association des économistes québécois (ASDEQ) et autres partenaires	1 875,00 \$	24	Québec	2016-04-29	2016-04-29
CFA Québec	Programme d'aide à la poursuite des études	1 224,29 \$	1	Québec	2015-12-14	2016-06-04
CFA Québec	Formations CFA Québec 2016-2017	231,00 \$	3	Québec	2016-11-17	2016-11-23
Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM)	Conseil des relations internationales de Montréal	113,07 \$	1	Montréal	2016-06-02	2016-06-02
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme d'aide à la poursuite des études	4 781,34 \$	5	Québec	2016-01-06	2017-04-18
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader (PGAGL)	8 775,00 \$	3	Québec	2015-06-18	2017-12-19
Fédération des chambres immobilières du Québec	Perspective du marché immobilier résidentiel	99,00 \$	1	Québec	2017-01-19	2017-01-19
GP-Québec	Reddition de comptes	275,00 \$	1	Québec	2016-10-19	2016-10-19
Groupe CFC	Gestion de l'information	420,75 \$	1	Québec	2017-01-16	2017-01-16
Information Systems Audit and Control Association (ISACA)	Formation COBIT 5	1 664,44 \$	5	Québec	2015-12-02	2015-12-04
Information Systems Audit and Control Association (ISACA)	Forfait 2016-2017	2 350,00 \$	13	Québec	2016-09-28	2017-05-30
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Forfait IAPQ 2016-2017	1 600,00 \$	7	Québec	2016-09-29	2017-04-06
Institut de la gestion financière du Québec (IGF)	Formations IGF 2016-2017	585,00 \$	4	Québec	2016-12-02	2017-02-08
Institut de la gestion financière de Québec (IGF)	Forfait IGF 2016-2017	8 450,00 \$	26	Québec	2016-10-12	2017-05-31
Institut de la statistique du Québec	Études sur la qualité de l'emploi	150,00 \$	1	Montréal	2016-11-02	2016-11-03
Journal de l'assurance	Assurance de dommages	199,00 \$	1	Montréal	2017-03-13	2017-03-13
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Programme d'aide à la poursuite des études	6 790,00 \$	4	Québec	2016-01-30	2016-09-23
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Passeport Multi-CPA 2016-2017	23 985,00 \$	74	Québec	2016-09-01	2017-08-31
Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT)	Formations Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail 2016-2017	2 570,00 \$	8	Québec	2016-11-10	2016-11-17
Réseau Action TI	Journée de l'informatique du Québec 2016	750,00 \$	2	Québec	2016-11-15	2016-11-15
Services Conseils Hardy	Introduction au logiciel SAS	2 807,70 \$	2	Québec	2016-08-10	2016-12-08

Société canadienne de science économique (SCSE)	Société canadienne de science économique	309,73 \$	1	Québec	2016-05-11	2016-05-13
Technologia Formation	Technologia Formation 2016-2017	1 470,00 \$	2	Montréal	2016-06-15	2016-06-16
Université à distance de l'Université du Québec (TÉLUQ)	Programme d'aide à la poursuite des études	3 897,01 \$	11	Québec	2016-01-11	2016-12-19
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 842,55 \$	4	Québec	2016-01-15	2016-12-22
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Programme d'aide à la poursuite des études	999,89 \$	1	Québec	2014-01-06	2016-04-15
Université Laval (UL)	Programme d'aide à la poursuite des études	3 162,45 \$	9	Québec	2016-01-14	2016-12-19
Université Laval (UL)	Stratégie et gestion des risques	6 500,00 \$	2	Québec	2016-04-07	2016-04-09
Université Laval (UL)	Simulation d'un conseil d'administration et de ses comités	6 500,00 \$	2	Québec	2016-05-26	2016-11-26
Université Laval (UL)	Formations Université Laval 2016-2017	200,00 \$	2	Québec	2016-10-31	2016-12-01
Wolters Kluwer	Accès à l'information	900,00 \$	2	Québec	2016-10-21	2016-10-21

Q-3 Sommes dépensées en 2016-2017 (et prévisions pour 2017-2018) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 1 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

- Q-4** Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2016-2017, en indiquant pour chacun :
- son mandat ;
 - la liste des membres ;
 - le budget dépensé ;
 - le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
 - les résultats atteints.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 45 des Renseignements généraux.

Q-5 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Secteur	A	B	C	D	E
	Nombre d'occasionnels au 28 février 2017	Nombre d'employés réguliers + occasionnels au 28 février 2017	% d'occasionnels au 28 février 2017 (A/B)	Nombre de personnes nommées temporaires dans l'année financière 2016-2017 (Jusqu'au 28 février 2017)	% de personnes ayant été nommées temporaires dans l'année (Jusqu'au 28 février 2017) (D/B)
Bureau du sous-ministre /secrétariat / affaires juridiques / communications	1	23	4,3%	-	-
DGA	7	90	7,8%	1	1,1%
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	-	27	0%	1	3,7%
Politiques aux particuliers et à l'économique	3	49	6,1%	3	6,1%
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	3	21	14,3%	-	-
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	1	38	2,6%	1	2,6%
Politique budgétaire	3	39	7,7%	6	15,4%
Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières	4	90	4,4%	7	7,8%
Contrôleur des finances	9	166	5,4%	7	4,2%
Fonds de financement	1	12	8,3%	2	16,7%
Total MFQ + Fonds de financement	32	555	5,8%	28	5%

Q-6 Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2016-2017. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent pour l'exercice 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

<i>La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.</i>
--

Q-7 Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2016-2017, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 7 des Renseignements généraux.

Q-8 **Nombre total d’avis, juridiques et autres, commandés en 2016-2017 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l’organisme ou de la personne qui a réalisé l’avis et la date de réception.**

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Q-9 Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2016-2017. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Liste des dépenses en traduction au 31 mars 2017

Mandat	Firmes ou fournisseurs	Coûts
Service de traduction, du français vers l'anglais, de documents de nature juridique (DAJ).	CSPQ	2 275,27 \$
Service de traduction, de l'anglais vers le français, de divers documents produits par le Ministère.	Edgar	5 389,03 \$
Service de traduction, de l'anglais vers le français, de divers documents produits par le Ministère.	Kathryn Lawson	19 999,78 \$
Service de traduction, de l'anglais vers le français, de divers documents produits par le Ministère.	Alison McGain	19 999,90 \$
Service de traduction, de l'anglais vers le français, de divers documents produits par le Ministère.	Jonathan Keathley	15 392,05 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Les documents traduits sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca.

Q-10 Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2016-2017.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 17 des Renseignements généraux.

Q-11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;**
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;**
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;**
- d) la liste des concours qui ont pris fin.**

Le ministère des Finances n'effectue pas de concours ni de tirages.

Q-12 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018 :

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 3 des Renseignements généraux.

Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion subvention ;
b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
c) le montant qui leur a été accordé.
Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Programmes de financement et subventions accordées en 2016-2017
(en milliers de dollars)

1. Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ)
Montant global attribué au programme : 3 500 000,00 \$
Direction du ministère qui en a la gestion : Direction des boissons alcooliques et de la gouvernance des sociétés d'État

Entreprises	Montant
7165412 Canada Inc. (Ferme Nord-Vie)	794,42 \$
9014-8222 Québec Inc. (Ferme Guy Rivest)	40,66 \$
9054-2291 Québec inc. (Domaine De Lavoie)	125 165,17 \$
9067-5588 Québec Inc. (Vignoble de la Bauge)	44 737,95 \$
9076-8250 Québec Inc (Vignoble du Nordet)	475,79 \$
9146-2275 Québec Inc. (Verger Petit et Fils)	4 443,38 \$
9196-1052 Québec Inc. (Vignoble J.O. Monpetit & fils)	522,44 \$
9263-5770 Québec Inc. (Hydromellerie du Vieux Moulin)	1 576,47 \$
9274-5678 Québec Inc. (Vignoble le Mernois)	4 857,24 \$
A. Lassonde Inc.	81,63 \$
Cassis de l'isle Ensorceleuse Monna et fils Inc.	31 797,83 \$
Cidrerie du Minot Inc.	11 231,40 \$
Cidrerie La Pomme du St-Laurent Inc.	2 963,72 \$
Cidrerie Michel Jodoin Inc.	7 941,30 \$
Clos Lambert Inc.	460,09 \$
Clos Saint-Denis 2015 Inc.	2 465,02 \$
Construction GDL Inc. (Le Vignoble de Ste-Pétronille)	10 841,19 \$
Domaine Cartier-Potelle Inc.	1 476,82 \$
Domaine Clos St-Bernard inc	15 703,70 \$
Domaine de la Source à Marguerite	752,41 \$
Domaine de la Vallée du Bras Inc.	1 177,05 \$
Domaine des Côtes d'Ardoises (2010) Inc.	12 099,62 \$
Domaine des Salamandres (2010) Inc.	9 333,20 \$
Domaine Ives Hill Inc.	3 344,00 \$
Domaine L'Ange Gardien Vignobles et Vergers Inc.	9 855,99 \$
Domaine Mont-Vezéau	11 916,15 \$
Domaines Pinnacle Inc.	11 645,66 \$
Emmanuel Maniadakis (Verger Biologique Maniadakis)	393,32 \$

Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attiré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion. (suite)

Entreprises	Montant
Entre Pierre et Terre Inc.	11 980,45 \$
Explorage Inc. (Clos Saragnat)	1 244,08 \$
Ferme Apicole Desrochers D. Inc.	2 484,88 \$
Ferme B.M. (1987) Inc. (Cidrerie Verger Bilodeau)	83,11 \$
Ferme Bourdages Tradition Inc.	4 248,31 \$
Ferme C.M.J.I. Robert Inc. (Coteau Rougemont)	213 990,66 \$
Ferme Pérignon Inc.	1 279,85 \$
Ferme R et D Hébert S.N.C.	157,18 \$
Groupe CidreCO Inc.	17 456,89 \$
Intermiel Inc.	33 614,68 \$
Investissement B.F.G.B. Inc.	405,24 \$
Jacques Paradis (Domaine Orléans)	213,88 \$
Jardins Purdélys Inc. (Domaine LaBranche)	13 344,03 \$
Jean Bourque et Christiane Paquette (Vignoble & Verger Au Jardin d'Émanuel)	66,39 \$
Joseph Giguère (Verger Joe Giguère)	18,60 \$
La Face Cachée de la Pomme Inc.	5 349,20 \$
La Halte des Pèlerins Inc.	56 784,19 \$
La Pommeraie du Suroît	291,78 \$
La Roche des Brises Inc.	193,93 \$
La Société Sylvicole de Saint-Nicolas Inc. (Cidrerie & Vergers St-Nicolas)	4 793,84 \$
La Vallée de la Framboise Inc.	486,79 \$
L'Ambroisie de Mirabel Inc.	14,86 \$
Le Château de la Grange Inc.	1 943,75 \$
Le Grand Saint-Charles S.E.N.C. (Domaine Le Grand Saint-Charles)	3 866,51 \$
Le Mas des Patriotes Inc.	8 820,75 \$
Le Vignoble de l'Isle de Bacchus Inc.	15 900,70 \$
Léo Boutin (Ciderie Verger Léo Boutin)	187,04 \$
Léon Courville (Domaine Les Brome)	197 826,78 \$
Les Champs et vignobles Dale Vista (Vignoble Pigeon Hill)	113,70 \$
Les Entreprises Carone	40 409,16 \$
Les Gestions Chou-Bec Inc. (Vignoble Les Vents d'Ange)	65 654,28 \$
Les produits Apicoles Devamel Inc. (Domaine des Glaces)	23,44 \$
Les Serres de la Presqu'Île S.E.N.C.	1 175,51 \$
Les Vergers de la Colline Inc.	25 006,67 \$
Les Vergers Lafrance Inc.	39 166,04 \$
Lyna Bouchard et Éric Perreault (Domaine l'Orée des Bois)	1 329,55 \$
Marcellin Turcotte (Vignoble du Mitan)	265,48 \$

Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion. (suite)

Entreprises	Montant
Martin Lavertu (Vignoble Les Petits Cailloux)	15 132,26 \$
Miel Nature Inc.	2 674,39 \$
Normand Guénette et Isabelle Ricard (Vignoble Le Chat Botté)	6 383,71 \$
Raymond Huneault (Vignoble du clos Baillie)	919,19 \$
Robert Mckeown Inc. (Domaine Leduc-Piedimonte)	6 034,32 \$
Suzanne Tremblay (Coteaux du Tremblay)	540,61 \$
Union Libre Cidre & Vin Inc.	10 521,58 \$
Val Caudalies Inc.	5 057,93 \$
Verger Gervais et Labelle	48,41 \$
Verger Lacroix Inc.	400,50 \$
Verger Larivière S.E.N.C. (Verger Cidrerie Larivière)	240,30 \$
Verger R.C. Guertin (2011) Inc. (Vignoble Artisans du Terroir)	30 919,64 \$
Vergers Bernard Dubé Inc. (La Cidrerie du Village)	406,35 \$
Vergers Écologiques Philion	79,00 \$
Vignoble Centaure S.E.N.C.	1 820,04 \$
Vignoble Côte de Vaudreuil	2 594,16 \$
Vignoble de la Rivière du Chêne	392 885,03 \$
Vignoble de l'Orpailleur Inc.	400 000,00 \$
Vignoble d'Oka Inc.	5 728,25 \$
Vignoble du Château de cartes	9 741,72 \$
Vignoble du Domaine St-Jacques inc.	331 948,81 \$
Vignoble du Marathonien Inc.	54 772,72 \$
Vignoble Gagliano Inc.	30 292,53 \$
Vignoble la Mission Inc.	1 086,40 \$
Vignoble Le Cep d'Argent Inc.	53 905,37 \$
Vignoble Miltonia S.E.N.C.	738,45 \$
Vignoble Saint-Armand Inc.	400 000,00 \$
Vinerie du Kildare S.E.N.C.	253,40 \$

Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion. (suite)

2. Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif "L"

Montant global attribué au programme : 14 000 000,00 \$
Direction du ministère qui en a la gestion : Direction générale des sociétés d'État et des boissons alcooliques

Trimestre	Montant global
Janvier à mars 2017	11 432 984,96 \$
Total	11 432 984,96 \$

3. Subventions hors programme normé - Budget discrétionnaire du ministre

Organismes bénéficiaires	Montant
Musée des Ondes Émile Berliner	500,00 \$
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes [CEJFI]	500,00 \$
Fondation du Cégep régional de Lanaudière	2 000,00 \$
Fondation Robert Piché inc.	500,00 \$
Fondation Le Piolet	500,00 \$
Leucan inc.	1 500,00 \$
Tour cycliste de l'Abitibi inc., Le	500,00 \$
Communauté des catholiques portugais (Diocèse de Montréal)	2 500,00 \$
Centre de Prévention des Agressions de Montréal	500,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Memphrémagog	500,00 \$
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	500,00 \$
Total	10 000,00 \$

4. Subventions hors programme normé - Autres cas

Organismes bénéficiaires	Nature des projets	Montant
Institut de la statistique du Québec	Subvention de fonctionnement	12 411 400,00 \$
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	Subvention de fonctionnement	2 025 000,00 \$
Institut du Québec	Subvention de fonctionnement	500 000,00 \$
Finance Montréal - La grappe financière du Québec	Subvention de fonctionnement	200 000,00 \$
Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal	Subvention de fonctionnement	100 000,00 \$
Total		15 236 400,00 \$

Q-14 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 :

- le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ;
 - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2016-2017 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
 - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2016-2017 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
-
- La direction des communications compte 13 employés au 31 mars 2017 soit : 1 cadre, 9 professionnels, 3 techniciens et 1 poste est vacant.
 - Les dépenses de fonctionnement de la direction des communications pour l'exercice 2016-2017 ont été de 794 014,15 \$.
Des dépenses totalisant 4 673 054 \$ ont aussi été engagées pour deux campagnes publicitaires (Épargne Placements Québec et Plan économique du Québec).
 - Un montant de 61 469,53 \$ a été affecté aux activités de veille médiatique et de rétro-information en 2016-2017 ce qui inclut la revue de presse (écrite et électronique) et la diffusion des communiqués de presse. La revue de presse est effectuée par la firme Communication DEMO.
 - o Revue de presse écrite : 49 996,21 \$
 - o Revue de presse électronique : 9 759,77 \$
 - o Diffusion de communiqué de presse : 1 713,55 \$

Q-15 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).

Les coûts reliés à la préparation de l'exercice des crédits budgétaires n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation spécifique. L'ensemble des secteurs et le secrétariat général contribuent à des degrés variables à la préparation de cet exercice de reddition de comptes, notamment par :

- L'analyse et l'attribution des questions aux secteurs concernés;
- La préparation de gabarits et d'outils de suivi;
- L'extraction de l'information des bases de données, leur analyse et leur validation;
- La cueillette des autres informations de gestion, leur analyse et leur validation;
- La rédaction et l'approbation des réponses données;
- La préparation et l'impression de la documentation;
- L'appui aux organismes relevant du ministre;
- La présence à la commission parlementaire.

De plus, chacun des organismes sous la gouverne du ministre doit effectuer la même préparation.

Q-16 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2011-2012 à 2016-2017, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2017-2018.

Pour 2016-17, le ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer.

Q-17 Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilités ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 22 des Renseignements généraux.

Q-18 Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédés le dépôt du Budget de 2017-2018. Détailler, les principales recommandations émises par ces groupes pour chacun des deux budgets.

Cette information est confidentielle en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-19 Liste des organismes présents lors du huis clos du Budget 2017-2018.

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Q-20 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour les dix dernières années.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 24 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-21 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 25 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-22 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-23 La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les dix dernières années.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 27 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-24 La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour les années 2015-2016 et 2016-2017, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis sa création.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 28 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-25 Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux, et finalement les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2016-2017.

Les tableaux qui suivent présentent divers renseignements, dont les taux de rendement relatifs aux émissions de bons du Trésor et de titres à long terme du gouvernement du Québec en 2016-2017.

TABLEAU A

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉMISSIONS DE BONS DU TRÉSOR EN 2016-2017**

Date de l'adjudication	Montant	Durée	Taux de rendement
	(millions de \$)	(en jours)	(annualisé)
2016-04-07	200	91	0,611 %
2016-04-07	50	182	0,658 %
2016-04-14	225	91	0,619 %
2016-04-14	50	182	0,664 %
2016-04-21	250	91	0,635 %
2016-04-21	50	182	0,686 %
2016-04-21	50	364	0,738 %
2016-04-28	275	91	0,651 %
2016-04-28	50	182	0,706 %
2016-05-05	300	91	0,639 %
2016-05-05	50	182	0,688 %
2016-05-12	300	91	0,631 %
2016-05-12	50	181	0,653 %
2016-05-19	300	91	0,627 %
2016-05-19	50	182	0,666 %
2016-05-19	50	364	0,705 %
2016-05-26	300	91	0,623 %
2016-05-26	50	182	0,670 %
2016-06-02	300	91	0,615 %
2016-06-02	50	182	0,660 %
2016-06-09	300	91	0,619 %
2016-06-09	50	182	0,654 %
2016-06-16	300	91	0,607 %
2016-06-16	50	182	0,640 %
2016-06-16	50	364	0,660 %
2016-06-23	300	92	0,612 %
2016-06-23	50	183	0,652 %
2016-06-30	300	92	0,588 %
2016-06-30	50	183	0,624 %
2016-07-07	200	91	0,578 %
2016-07-07	50	182	0,616 %
2016-07-14	200	91	0,574 %
2016-07-14	50	182	0,616 %

TABLEAU A (suite)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉMISSIONS DE BONS DU TRÉSOR EN 2016-2017

Date de l'adjudication	Montant	Durée	Taux de rendement
	(millions de \$)	(en jours)	(annualisé)
2016-07-21	200	91	0,582 %
2016-07-21	50	182	0,630 %
2016-07-21	50	364	0,660 %
2016-07-28	200	91	0,603 %
2016-07-28	50	182	0,648 %
2016-08-04	200	91	0,590 %
2016-08-04	50	182	0,628 %
2016-08-04	50	364	0,655 %
2016-08-11	200	90	0,581 %
2016-08-11	50	182	0,620 %
2016-08-18	200	91	0,574 %
2016-08-18	50	182	0,626 %
2016-08-18	50	364	0,657 %
2016-08-25	200	91	0,570 %
2016-08-25	50	182	0,628 %
2016-09-01	200	91	0,570 %
2016-09-01	50	182	0,624 %
2016-09-01	50	364	0,670 %
2016-09-08	200	91	0,570 %
2016-09-08	50	182	0,620 %
2016-09-15	50	182	0,620 %
2016-09-15	200	91	0,570 %
2016-09-22	50	182	0,620 %
2016-09-22	200	91	0,570 %
2016-09-22	50	364	0,669 %
2016-09-29	50	182	0,614 %
2016-09-29	200	91	0,570 %
2016-10-06	50	364	0,666 %
2016-10-06	200	91	0,562 %
2016-10-06	50	182	0,616 %
2016-10-13	200	91	0,570 %
2016-10-13	50	181	0,623 %
2016-10-20	50	364	0,670 %
2016-10-20	200	91	0,570 %
2016-10-20	50	182	0,628 %
2016-10-27	200	91	0,570 %
2016-10-27	50	182	0,626 %
2016-11-03	50	182	0,616 %
2016-11-03	50	364	0,668 %
2016-11-03	200	91	0,566 %
2016-11-10	50	183	0,618 %
2016-11-10	200	92	0,564 %
2016-11-17	50	182	0,638 %
2016-11-17	50	364	0,680 %
2016-11-17	300	91	0,562 %
2016-11-24	50	182	0,630 %
2016-11-24	300	91	0,570 %
2016-12-01	50	182	0,638 %

TABLEAU A (suite)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉMISSIONS DE BONS DU TRÉSOR EN 2016-2017

Date de l'adjudication	Montant	Durée	Taux de rendement
	(millions de \$)	(en jours)	(annualisé)
2016-12-01	50	364	0,699 %
2016-12-01	300	91	0,566 %
2016-12-08	50	182	0,638 %
2016-12-08	300	91	0,574 %
2016-12-15	50	182	0,646 %
2016-12-15	50	364	0,726 %
2016-12-15	300	91	0,586 %
2017-01-12	150	90	0,589 %
2017-01-12	50	182	0,662 %
2017-01-19	150	91	0,590 %
2017-01-19	50	182	0,668 %
2017-01-19	50	364	0,766 %
2017-01-26	150	91	0,599 %
2017-01-26	50	182	0,640 %
2017-02-02	150	91	0,590 %
2017-02-02	50	182	0,640 %
2017-02-02	50	364	0,750 %
2017-02-09	150	91	0,590 %
2017-02-09	50	182	0,642 %
2017-02-16	150	91	0,586 %
2017-02-16	50	182	0,638 %
2017-02-16	50	364	0,749 %
2017-02-23	150	91	0,586 %
2017-02-23	50	182	0,636 %
2017-03-02	150	91	0,578 %
2017-03-02	50	364	0,743 %
2017-03-02	50	182	0,638 %
2017-03-09	150	91	0,574 %
2017-03-09	50	182	0,630 %
2017-03-16	150	91	0,566 %
2017-03-16	50	182	0,638 %
2017-03-23	150	90	0,565 %
2017-03-23	50	364	0,756 %
2017-03-23	50	182	0,640 %
2017-03-30	150	90	0,560 %
2017-03-30	50	182	0,652 %

TABLEAU B

SOMMAIRE DES EMPRUNTS À LONG TERME RÉALISÉS EN 2016-2017

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	11 375	50,2
Billets à taux d'intérêt variables	2 021	8,9
Immigrants investisseurs	1 321	5,8
Obligations vertes	499	2,2
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	414	1,8
Sous-total	15 630	68,9
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	6 430	28,4
Dollar australien	526	2,3
Dollar de Hong Kong	89	0,4
Sous-total	7 045	31,1
TOTAL	22 675	100,0

TABLEAU C

NOUVEAUX EMPRUNTS DU QUÉBEC⁽¹⁾
Exercice financier 2016-2017
(non vérifié)

Emprunts en date du 28 mars 2017		(millions de \$)	
Fonds général		13 661	
Fonds de financement		7 758	
Financement-Québec		1 256	
TOTAL		22 675	

DATE D'ÉMISSION	VALEUR NOMINALE	MONTANT EN \$CAN ⁽²⁾	COUPON	RENDEMENT À L'INVESTISSEUR	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS CUMULATIF	PRÉFIXE	ISIN	RÉF
aaaa/mm/jj	(millions)	(millions)	%	%	aaaa/mm/jj	(millions)			

Obligations

2016-04-20	2 000,0 \$US	2 517,8	2,500	2,534	2026-04-20	2 000,0	QP-01	US748149AJ05	(3)
2017-01-31	2 000,0 \$US	2 603,7	2,375	2,394	2022-01-31	2 000,0	QQ-01	US748149AM34	(3)
2017-03-03	500,0 \$CAN	499,5	1,650	1,672	2022-03-03	500,0	QR-01	CA748148RW51	(3)

Billets à moyen terme - marché canadien

2016-04-01	370,0 \$CAN	397,5	3,000	1,920	2023-09-01	6 370,0	B110-13	CA74814ZEP41	(3)
2016-04-04	500,0 \$CAN	507,2	2,500	2,344	2026-09-01	1 500,0	B118-03	CA74814ZEX74	(3)
2016-04-26	500,0 \$CAN	506,0	2,500	2,369	2026-09-01	2 000,0	B118-04	CA74814ZEX74	(3)
2016-05-31	500,0 \$CAN	546,4	3,500	3,048	2048-12-01	2 500,0	B117-05	CA74814ZEW91	(3)
2016-06-13	500,0 \$CAN	515,3	2,500	2,164	2026-09-01	2 500,0	B118-05	CA74814ZEX74	(3)
2016-07-19	250,0 \$CAN	250,0	Variable	Variable	2022-04-19	250,0	B120-01	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-19	500,0 \$CAN	524,1	2,500	1,972	2026-09-01	3 000,0	B118-06	CA74814ZEX74	(3)
2016-07-19	355,0 \$CAN	355,0	Variable	Variable	2023-10-19	355,0	B121-01	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-19	355,0 \$CAN	355,0	Variable	Variable	2023-10-19	710,0	B121-02	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-22	235,0 \$CAN	235,1	Variable	Variable	2022-04-19	485,0	B120-02	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-22	65,0 \$CAN	65,0	Variable	Variable	2022-04-19	550,0	B120-03	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-22	115,0 \$CAN	115,1	Variable	Variable	2022-04-19	665,0	B120-04	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-22	63,0 \$CAN	63,0	Variable	Variable	2022-04-19	728,0	B120-05	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-22	20,0 \$CAN	20,0	Variable	Variable	2023-10-19	730,0	B121-03	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-22	165,0 \$CAN	165,1	Variable	Variable	2023-10-19	895,0	B121-04	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-22	5,0 \$CAN	5,0	Variable	Variable	2023-10-19	900,0	B121-05	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-25	50,0 \$CAN	50,1	Variable	Variable	2022-04-19	778,0	B120-06	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-25	25,0 \$CAN	25,0	Variable	Variable	2022-04-19	803,0	B120-07	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-25	95,0 \$CAN	95,1	Variable	Variable	2022-04-19	898,0	B120-08	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-07-25	35,0 \$CAN	35,0	Variable	Variable	2023-10-19	935,0	B121-06	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-25	36,0 \$CAN	36,0	Variable	Variable	2023-10-19	971,0	B121-07	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-25	40,0 \$CAN	40,0	Variable	Variable	2023-10-19	1 011,0	B121-08	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-25	10,0 \$CAN	10,0	Variable	Variable	2023-10-19	1 021,0	B121-09	CA74814ZFA62	(4)
2016-07-26	500,0 \$CAN	574,6	3,500	2,796	2048-12-01	3 000,0	B117-06	CA74814ZEW91	(3)
2016-08-04	102,0 \$CAN	102,2	Variable	Variable	2022-04-19	1 000,0	B120-09	CA74814ZEEZ23	(4)
2016-09-21	500,0 \$CAN	564,8	3,500	2,880	2048-12-01	3 500,0	B117-07	CA74814ZEW91	(3)
2016-09-27	500,0 \$CAN	521,9	2,500	2,011	2026-09-01	3 500,0	B118-07	CA74814ZEX74	(3)
2016-10-19	500,0 \$CAN	515,5	2,500	2,149	2026-09-01	4 000,0	B118-08	CA74814ZEX74	(3)
2016-10-31	500,0 \$CAN	570,0	3,500	2,833	2048-12-01	4 000,0	B117-08	CA74814ZEW91	(3)
2016-11-02	500,0 \$CAN	516,3	2,500	2,130	2026-09-01	4 500,0	B118-09	CA74814ZEX74	(3)
2016-11-21	500,0 \$CAN	504,0	2,500	2,408	2026-09-01	5 000,0	B118-10	CA74814ZEX74	(3)
2016-11-23	500,0 \$CAN	537,9	3,500	3,124	2048-12-01	4 500,0	B117-09	CA74814ZEW91	(3)
2016-12-02	500,0 \$CAN	538,5	3,500	3,118	2048-12-01	5 000,0	B117-10	CA74814ZEW91	(3)
2016-12-13	500,0 \$CAN	499,1	2,500	2,520	2026-09-01	5 500,0	B118-11	CA74814ZEX74	(3)
2016-12-20	500,0 \$CAN	494,5	2,500	2,630	2026-09-01	6 000,0	B118-12	CA74814ZEX74	(3)
2016-12-21	500,0 \$CAN	513,3	3,500	3,363	2048-12-01	5 500,0	B117-11	CA74814ZEW91	(3)
2017-01-30	500,0 \$CAN	500,1	2,750	2,747	2027-09-01	500,0	B122-01	CA74814ZFB46	(3)
2017-01-31	500,0 \$CAN	499,8	2,750	2,755	2027-09-01	1 000,0	B122-02	CA74814ZFB46	(3)
2017-02-22	500,0 \$CAN	504,2	2,750	2,657	2027-09-01	1 500,0	B122-03	CA74814ZFB46	(3)
2017-03-07	500,0 \$CAN	521,8	3,500	3,278	2048-12-01	6 000,0	B117-12	CA74814ZEW91	(3)

Billets à moyen terme - marché australien

2016-04-12	35,0 A\$	35,0	3,700	3,463	2026-05-20	140,0	D007-04	AU3CB0234029	(3)
2016-04-28	60,0 A\$	58,2	3,700	3,553	2026-05-20	200,0	D007-05	AU3CB0234029	(3)
2016-05-09	40,0 A\$	39,2	3,700	3,358	2026-05-20	240,0	D007-06	AU3CB0234029	(3)
2016-05-09	20,0 A\$	19,6	3,700	3,373	2026-05-20	260,0	D007-06	AU3CB0234029	(3)
2016-06-30	100,0 A\$	101,8	3,700	3,073	2026-05-20	360,0	D007-07	AU3CB0234029	(3)
2016-07-19	75,0 A\$	79,3	3,700	2,740	2026-05-20	435,0	D007-08	AU3CB0234029	(3)
2016-08-10	80,0 A\$	86,2	3,700	2,755	2026-05-20	515,0	D007-09	AU3CB0234029	(3)
2016-10-13	45,0 A\$	48,3	3,700	2,803	2026-05-20	560,0	D007-10	AU3CB0234029	(3)
2017-03-10	55,0 A\$	58,4	4,200	3,533	2025-03-10	805,0	D006-08	AU3CB0223774	(3)

Billets à moyen terme - marché américain

2016-07-21	900,0 \$US	1 175,1	Variable	Variable	2019-07-21	900,0	A065-01	US748149AL50	(3)
2017-01-23	100,0 \$US	133,1	Variable	Variable	2019-07-21	1 000,0	A065-02	US748149AL50	(4)

Billets à moyen terme - marché européen

2016-05-05	540,0 HKD	89,4	1,950	1,950	2021-05-05	540,0	E199-01	XS1404844588	(4)
------------	-----------	------	-------	-------	------------	-------	---------	--------------	-----

Produits d'épargne

Diverses	-	414,1	Divers	-	Diverses	-	-	-	-
----------	---	-------	--------	---	----------	---	---	---	---

Programme des immigrants investisseurs

Diverses	-	1 321,3	Divers	-	Diverses	-	-	-	-
----------	---	---------	--------	---	----------	---	---	---	---

Total	22 675								
-------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Excluant les échéances inférieures à 12 mois.
(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur.
(3) Emprunts publics.
(4) Emprunts privés.

Q-26 Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré depuis 2000, ventilé par catégorie de dette.

COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	
2016	2,2

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.
Source : PC-Bond.

Q-27 Copie des études d'impacts, note interne ou analyse du ministère pour les mesures suivantes :

- Hausse des taxes spécifique sur le tabac
- Diminution des transferts municipaux
- Hausse des taxes spécifique sur les boissons alcoolisées
- Hausse de la contribution des institutions financières
- Hausse de charges de l'État imputable au régime de retraite des employés de l'État
- Modulation des frais de garderies en fonction des revenus des particuliers
- Hausse des tarifs d'Hydro-Québec
- Hausse des tarifs de service de garde
- Impact des hausses du service de garde sur le taux d'activité des femmes sur le marché du travail.
- Hausse de taxes scolaires 2016-2017 et 2017-2018
- Mise en place d'une écotaxe sur l'essence
- Écofiscalité
- Hausse de la taxe d'accise sur l'essence
- Mise en place du SPEDE (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec)
- Mise en place du bouclier fiscal

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-28 Liste détaillée des revendications financières particulières non réglées du Québec envers le gouvernement fédéral.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 2 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-29 Étude, rapport, analyse ou mesure d'efficacité pour le programme d'aide aux régions ressources depuis son implantation. Précisez :

- **Objectifs et critères d'évaluation**
- **Les coûts annuels réels de chacune des mesures fiscales de la stratégie des régions ressources par région,**
- **Les résultats économiques de chaque région**
- **Toute autre mesure de performance.**

<i>Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.</i>

Q-30 Pour chacune des dépenses fiscales aux individus pour l'année 2010 à 2016 indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

Dans le cadre de la mise à jour annuelle des dépenses fiscales, le ministère des Finances du Québec évalue uniquement le coût de chacune des dépenses fiscales et non les bénéficiaires de ces allègements fiscaux.

Le coût des dépenses fiscales est présenté dans les Dépenses fiscales, édition 2016 et les demandeurs de certaines dépenses fiscales sont présentés dans les Statistiques fiscales des particuliers pour l'année d'imposition 2013.

Q-31 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2016, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

	Préliminaire ⁽¹⁾	
	2015	2016
IMPÔT SUR LE REVENU		
Taux réduits, exemptions et exonérations		
▪ Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	n.d.	n.d.
▪ Taux réduit d'imposition pour les PME manufacturières	n.d.	n.d.
▪ Inclusion partielle des gains en capital	n.d.	n.d.
▪ Exonération des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif	n.d.	n.d.
▪ Exonération des certains organismes publics	n.d.	n.d.
▪ Non-imposition de certains crédits d'impôt	-	-
▪ Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	d.c.	n.d.
▪ Réserve libre d'impôt par les armateurs québécois	d.c.	n.d.
▪ Étalement du revenu pour les producteurs forestiers	-	n.d.
Déductions		
▪ Déductibilité des dons	n.d.	n.d.
▪ Dédution des pertes admissibles à l'égard d'un placement dans une entreprise	n.d.	n.d.
▪ Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	n.d.	n.d.
▪ Déductibilité des provisions pour tremblements de terre	n.d.	n.d.
▪ Dédution additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières	n.d.	n.d.
▪ Dédution additionnelle de 100 % dans le calcul du revenu de l'employeur (transport en commun)	n.d.	n.d.
Crédits d'impôt remboursables ⁽³⁾		
Encourager l'innovation		
i) Recherche et développement		
▪ Recherche scientifique et développement expérimental :		
– salaire des chercheurs	4 675	n.d.
– recherche universitaire	58	n.d.
– autres ⁽²⁾	76	n.d.
ii) Nouvelle économie		
▪ Design ⁽²⁾	355	n.d.
▪ Production de titres multimédias	93	n.d.
▪ CDTI	-	-
▪ Cité du multimédia	-	-
▪ Centre national des nouvelles technologies de Québec	-	-
▪ Carrefours de la nouvelle économie ⁽²⁾	-	-
▪ Cité du commerce électronique	-	-
▪ Centres de développement des biotechnologies	-	-
▪ Développement des affaires électroniques		
– crédit d'impôt remboursable	370	n.d.
– crédit d'impôt non remboursable	n.d.	n.d.
▪ Grands projets de transformation numérique	-	n.d.
▪ Grands projets créateurs d'emplois	d.c.	n.d.
▪ Intégration des technologies de l'information dans les PME des secteurs primaire, manufacturier et du commerce de gros ou de détail	24	n.d.

Q-31 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2016, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allégement fiscal

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)

	Préliminaire ⁽¹⁾	
	2015	2016
Favoriser l'investissement		
i) Régions		
▪ Construction ou transformation de navires	d.c.	n.d.
▪ Vallée de l'aluminium ⁽²⁾	35	n.d.
▪ Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ⁽²⁾	89	n.d.
▪ Activités de transformation dans les régions ressources	137	n.d.
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources ⁽²⁾	131	n.d.
ii) Secteur financier		
▪ Exploitant d'un centre financier international		
– crédit d'impôt remboursable	42	n.d.
– crédit d'impôt non remboursable	n.d.	n.d.
▪ Nouvelle société de services financiers	13	n.d.
▪ Embauche d'employés par une nouvelle société de services financiers	d.c.	n.d.
▪ Embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés	-	-
iii) Sectoriel		
▪ Investissement relatif au matériel de fabrication ou de transformation	3 530	n.d.
▪ Investissement relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activités de fabrication ou de transformation	26	-
▪ Formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier	123	n.d.
▪ Diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises	d.c.	n.d.
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :		
– salaires	-	-
– contrat admissibles de courtage en douane	-	-
– acquisition ou location de matériel admissible	-	-
▪ Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier	-	-
▪ Remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers	842	n.d.
▪ Production d'éthanol au Québec	d.c.	n.d.
▪ Production d'éthanol cellulosique au Québec	d.c.	n.d.
▪ Acquisition d'installations de traitement du lisier de porc	-	-
▪ Modernisation de l'offre d'hébergement touristique	90	n.d.
▪ Cabinets en assurance de dommages	457	n.d.
Promouvoir la culture		
▪ Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	497	n.d.
▪ Services de production cinématographique	90	n.d.
▪ Doublage de films	d.c.	n.d.
▪ Production d'enregistrements sonores	46	n.d.
▪ Production de spectacles	116	n.d.
▪ Production d'événements ou d'environnements multimédias	d.c.	n.d.
▪ Édition de livres	89	n.d.

Q-31 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2016, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)

	Préliminaire ⁽¹⁾	
	2015	2016
Autres crédits d'impôt		
▪ Frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne dans le cadre du régime d'épargne-actions II	d.c.	n.d.
▪ Services d'adaptation technologique	127	n.d.
▪ Stage en milieu de travail ⁽²⁾	5 662	n.d.
▪ Francisation en milieu de travail	-	-
▪ Déclaration des pourboires	6 374	n.d.
▪ Impôt payé par une fiducie pour l'environnement	d.c.	n.d.
▪ Acquisition ou location d'un véhicule neuf écoénergétique	-	-
▪ Titulaires d'un permis de chauffeur ou de propriétaire de taxi	n.d.	n.d.
▪ Rajeunissement du parc de véhicules-taxis	-	-
▪ Intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur	d.c.	n.d.
Reports		
▪ Frais relatifs aux ressources :		
– amortissement accéléré de frais canadiens d'exploration	n.d.	n.d.
– amortissement accéléré de frais canadiens de mise en valeur	n.d.	n.d.
▪ Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada	n.d.	n.d.
▪ Déduction au titre des dépenses de nature capital de R-D	-	-
▪ Déductibilité des frais de détention de terrains	n.d.	n.d.
▪ Règle sur les biens prêts à être mis en service	n.d.	n.d.
▪ Imposition des gains en capital au moment de leur réalisation	n.d.	n.d.
▪ Report de l'imposition d'une ristourne admissible	n.d.	n.d.
▪ Déduction immédiate des frais de publicité	n.d.	n.d.
▪ Fiducie pour l'environnement	n.d.	n.d.
▪ Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour certains professionnels	n.d.	n.d.
▪ Retenues sur les paiements échelonnés à des entrepreneurs	n.d.	n.d.
▪ Secteur agriculture, pêche et forêts:		
– méthode de la comptabilité de caisse	n.d.	n.d.
– souplesse dans la comptabilisation de l'inventaire	n.d.	n.d.
▪ Amortissement accéléré :		
– pipelines	n.d.	n.d.
– certains camions et tracteurs	n.d.	n.d.
– matériel de fabrication et de transformation	n.d.	n.d.
– biens utilisés pour la liquéfaction de gaz naturel	n.d.	n.d.
– ordinateurs et les logiciels admissibles	n.d.	n.d.
▪ Déduction additionnelle de 85 % pour certains camions et tracteurs alimentés au gaz naturel liquéfié	n.d.	n.d.
▪ Déduction additionnelle pour amortissement de 50 % pour la construction ou la rénovation de navires au Québec	d.c.	n.d.
▪ Déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice	d.c.	n.d.

Q-31 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2016, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (fin)

	Préliminaire ⁽¹⁾	
	2015	2016
TAXE SUR LE CAPITAL		
Taux réduits, exemptions et exonérations		
▪ Taux de 2 % pour les primes d'assurance de personnes	n.d.	-
▪ Exemption du premier million de dollars de capital versé	-	-
▪ Exemption pour les coopératives	-	-
▪ Exemption pour les sociétés oeuvrant dans le domaine de l'agriculture ou de la pêche	-	-
▪		
▪ Déduction d'un tiers du capital versé des sociétés minières	-	-
▪ Exonération des organismes gouvernementaux, des organismes de bienfaisance et d'autres organismes sans but lucratif	-	-
▪ Sociétés inopérantes dont l'actif est inférieur à 5 000 \$	-	-
▪ Sociétés minières n'ayant pas atteint le stade de la production	-	-
Déductions		
▪ Déduction pour l'acquisition ou la transformation de navires	-	-
▪ Déduction relative aux sociétés manufacturières	-	-
▪ Déduction relativement à certains véhicules en stock	-	-
Crédit et congé de taxe sur le capital		
▪ Crédit de taxe sur le capital à l'égard de certains investissements	-	-
FONDS DES SERVICES DE SANTÉ		
▪ Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	n.d.	n.d.
▪ Réduction du taux de cotisation pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	n.d.	n.d.
CONGÉS FISCAUX		
▪ Centres financiers internationaux	-	-
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	-	-
▪ Projets majeurs d'investissement	d.c.	-
▪ Grands projets d'investissement	n.d.	n.d.
▪ PME manufacturières des régions ressources éloignées	-	-
▪ Sociétés admissibles en vertu du soutien au développement de bourses de valeur et de chambres de compensation de valeurs à Montréal	-	-

d.c. Données confidentielles (nombre d'entreprises inférieur à 10).

n.d. Données non disponibles.

- La mesure ne s'applique pas.

(1) Les données pour l'année 2015 sont partielles, ce qui implique que plusieurs sociétés réclamant des dépenses fiscales n'ont pas encore été comptabilisées. Les données pour l'année 2016 ne sont pas disponibles.

(2) Cette mesure regroupe plus d'un crédit d'impôt ou plus d'un volet de crédit d'impôt, faisant en sorte qu'une société pourrait être dénombrée plus d'une fois.

(3) À l'exception du crédit d'impôt non remboursable pour l'embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés, du crédit d'impôt non remboursable pour le développement des affaires électroniques et du crédit d'impôt non remboursable pour l'exploitant d'un centre financier international (CFI).

Note : Puisqu'une société peut bénéficier de plus d'une mesure fiscale à la fois, le nombre de sociétés bénéficiaires total ne

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

Q-32 Concernant les transferts fédéraux, la ventilation des montants, pour les années 2015-2016 à 2017-2018 inclusivement, qui composent la rubrique « autres programmes » inscrite au plan budgétaire 2015-2016, page D.15

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Q-33 Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-34 Copie de toutes études, analyses ou rapport qui portent sur l'impact du prix du pétrole et des hydrocarbures sur la péréquation.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-35 Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année, pour les 10 prochaines années.

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Le Plan économique du Québec » publié le 28 mars 2017.

Q-36 Évolution détaillée depuis 2003-2004 de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires)

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 4 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-37 Coût des mesures fiscales pour les régions ressources pour l'année 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019. Détailler le coût pour chacune des mesures comprises dans la stratégie des régions ressources, nombre d'entreprises s'étant prévaluées de la mesure et coût fiscal de la mesure. Déclinaison par région.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-38 Taux d’emprunt des émissions de dette depuis 2010. Écart entre les taux d’emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachussetts et Maine). Prévision utilisées sur les taux d’emprunt pour les 5 prochaines années

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
(en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart (en points de pourcentage)
2016	2,22	2,21	0,01

Source : PC-Bond.

Les informations suivantes sont publiées par le ministère des Finances dans les documents budgétaires.

MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS
(moyennes annuelles en pourcentage)

	2016	2017	2018
Taux cible du financement à un jour	0,5	0,5	0,8
Bons du Trésor – 3 mois	0,5	0,5	0,8
Obligations – 10 ans	1,3	2,0	2,4

Q-39 L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.

La réponse à la première partie de cette question est incluse à la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Le ministère des Finances n'a pas de prévision des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières. Le ministère des Finances effectue toutefois une prévision des revenus droits miniers nets des crédits de droits réclamés.

La prévision des revenus droits miniers nets des crédits de droits réclamés est effectuée sur une base d'année financière et non pas sur une base d'année civile.

PRÉVISION DES REVENUS DROITS MINIERS NETS DES CRÉDITS DE DROITS RÉCLAMÉS
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018
Revenus droits miniers nets des crédits de droits réclamés	84	131

Q-40 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-41 Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières au Québec pour chacune des 5 dernières années en spécifiant le nombre de minières par année.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 11 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-42 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des 10 dernières années.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 30 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-43 Évolution des revenus autonomes et du PIB nominal au cours des 10 dernières années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-44 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus de 2014-2015 à 2016-2017 inclusivement.

- Les études et analyses produites portant sur les impacts de modifications à la structure fiscale du Québec ont toutes, sans exception, fait l'objet d'une publication sous forme de bulletins d'information et de documents budgétaires.
- Chacun des documents publiés depuis le 1^{er} avril 2013 peut être consulté à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca. Ces documents sont les suivants :
 - Bulletin d'information 2014-7 – Modifications à diverses mesures concernant les particuliers ou les entreprises (11 juillet 2014)
 - Bulletin d'information 2014-8 – Revalorisation des seuils d'exemption au régime public d'assurance médicaments et autres mesures (24 octobre 2014)
 - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2015 (26 novembre 2014)
 - Bulletin d'information 2014-10 – Revue de l'aide fiscale accordée aux personnes ayant recours à la voie médicale pour devenir parents (28 novembre 2014)
 - Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2014 (2 décembre 2014)
 - Bulletin d'information 2014-11 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du point sur la situation économique et financière du Québec (2 décembre 2014)
 - Bulletin d'information 2014-12 – Mesures relatives aux particuliers et aux entreprises (19 décembre 2014)
 - Bulletin d'information 2015-1 – Plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2015 (6 février 2015)
 - Le plan économique du Québec – Mars 2015 (26 mars 2015)
 - Bulletin d'information 2015-4 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales et autres mesures fiscales (18 juin 2015)
 - Bulletin d'information 2015-5 – Admissibilité au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants d'une partie des frais payés pour les journées pédagogiques (14 août 2015)
 - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2016 (13 novembre 2015)
 - Bulletin d'information 2015-6 – Modifications à la liste des frais admissibles à une aide fiscale pour le traitement de l'infertilité à la suite de la sanction du projet de loi N° 20 (14 novembre 2015)
 - Bulletin d'information 2016-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2016 et autres mesures (25 janvier 2016)
 - Le plan économique du Québec – Mars 2016 (17 mars 2016)
 - Bulletin d'information 2016-2 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 22 mars 2016 en matière de taxes de vente (22 mars 2016)
 - Bulletin d'information 2016-5 – Harmonisation à diverses mesures annoncées dans le budget fédéral du 22 mars 2016 (6 mai 2016)
 - Bulletin d'information 2016-6 – Nouveau supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (22 juin 2016)

- Bulletin d'information 2016-7 – Modification de diverses mesures à caractère fiscal (30 juin 2016)
- Bulletin d'information 2016-9 – Modification de diverses mesures fiscales concernant les particuliers et harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral (23 septembre 2016)
- Le Plan économique du Québec – Mise à jour d'octobre 2016 (25 octobre 2016)
- Bulletin d'information 2016-11 – Annonce de l'abolition dès 2017 de la contribution santé à l'occasion de la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec (25 octobre 2016)
- Bulletin d'information 2016-12 – Revalorisation des exemptions accordées aux fins du calcul de la prime payable au régime public d'assurance médicaments (9 décembre 2016)
- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2017 (11 novembre 2016)
- Bulletin d'information 2017-01– Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2017 (20 janvier 2017)
- Bulletin d'information 2017-03 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du plan d'action gouvernemental favorisant une économie de dirigeants (21 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-04 – Maintien à 65 ans de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge (22 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-05 – Harmonisation avec la mesure du budget fédéral du 22 mars 2017 visant à rétablir la détaxation de la Naxalone (22 février 2017)
- Plan économique du Québec – Mars 2017 (28 mars 2017)
- Les autres études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-45 Comparaison du TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2013,2014, 2015 et 2016.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 7 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-46 Estimation des TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 7 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-47 Évaluation des hausses des taxes sur l'essence sur l'activité économique pour les années 2010-2011 à 2016-2017.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-48 Évaluation de l'effet de la hausse des taxes à la consommation sur l'activité économique pour les années 2010-2011 à 2016-2017.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-49 Évaluation de l'effet de la hausse des taxes sur le tabac et sur les boissons alcoolisées sur l'activité économique pour l'année 2016-2017.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-50 Copie de toute étude, rapport portant l'effet de l'augmentation des tarifs, taxes et impôts sur l'activité économique.

- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents ont été produits pour le compte du ministre ou de son cabinet ou lorsque ces documents contiennent des avis ou des recommandations ou encore lorsqu'ils font partis d'un processus décisionnel en cours. Ces documents demeurent donc confidentiels.

Q-51 Évaluation de l'impact économique pour chaque mesures présentées à la page A.34 du plan économique de 2016-2017 (tableau A.10).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-52 Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances allant de la période de 2014 à 2021 pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :

- Revenu disponible des ménages en dollars courant
- Revenu disponible des ménages en dollars réel
- Revenu disponible des ménages par habitant en dollars courant
- Revenu disponible des ménages par habitant en dollars réel
- Le nombre de ménages
- Le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu:
 - 0 à 20 000;
 - 20 000 à 40 000;
 - 40 000 à 60 000;
 - 60 000 à 80 000
 - 100 000 à 120 000
 - 120 000 et plus
- Le PIB nominal en dollars courant
- Le PIB réel
- Le taux d'épargne des ménages
- Les dépenses de consommation en dollars courant
- Les dépenses de consommation en dollars réel
- L'investissement privé non résidentiel en dollars courant
- L'investissement privé non résidentiel en dollars réel
- Le taux d'inflation
- La population active
- Le taux de chômage
- Le nombre d'emplois
- Le nombre d'emplois dans le secteur privé
- La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal
- La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel
- La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants
- La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réel

<i>Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.</i>

Q-53 Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail, pour chacune des 5 dernières années financières (incluant 2016-2017).

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

- Afin de favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail, le gouvernement a bonifié le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à deux occasions depuis mars 2015.
 - Le Plan économique du Québec de mars 2015 a prévu l'élargissement graduel de l'âge d'admissibilité du crédit d'impôt aux travailleurs âgés de 65 à 63 ans et la hausse du plafond maximal du revenu de travail admissible de 4 000 \$ à 10 000 \$ d'ici 2018, portant ainsi le niveau de l'aide maximale à 1 504 \$.
 - De plus, l'aide maximale a été réduite en fonction des revenus pour cibler l'aide aux ménages à faible ou à moyen revenu.
 - Le Plan économique du Québec de mars 2016 a prévu, une fois de plus, l'élargissement de l'âge d'admissibilité en accordant le crédit d'impôt aux travailleurs âgés de 62 ans à compter de 2018. Ces nouveaux bénéficiaires pourront se prévaloir d'une aide maximale de 602 \$ en raison d'un revenu de travail admissible de 4 000 \$.
- Ces bonifications représentent une baisse d'impôt de 470 millions de dollars sur six ans.

REVENU DE TRAVAIL EXCÉDENTAIRE ADMISSIBLE SELON L'ÂGE
(en dollars)

	2015	Bonification graduelle		
		2016	2017	2018
62 ans	—	—	—	4 000
63 ans	—	—	4 000	6 000
64 ans	—	4 000	6 000	8 000
65 ans ou plus	4 000	6 000	8 000	10 000

UNE MESURE QUI RÉPOND AUX BESOINS

- À terme, le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience va permettre à près de 232 000 travailleurs d'expérience de bénéficier d'une aide fiscale les incitant à accroître leur offre de travail.
- En rendant l'aide fiscale à l'égard des travailleurs d'expérience plus généreuse, l'incitation financière à augmenter son offre de travail est plus grande. La bonification du crédit d'impôt permettra également d'encourager certains travailleurs d'expérience déjà en emploi à augmenter leurs heures de travail.
- L'élargissement de l'âge d'admissibilité fait en sorte que cet âge sera en lien avec l'âge moyen auquel les travailleurs prennent leur retraite, soit 62 ans.
- Ainsi, cette mesure répond à la fois aux besoins des travailleurs d'expérience en améliorant leur situation financière et à ceux des employeurs qui bénéficieront d'une main-d'œuvre expérimentée plus importante.

Q-54 Mesures financières (chiffrées) mises en place depuis 2006 pour contrer la désindexation des régimes de retraite

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-55 Pour les exercices de 2011-2012 à 2016-2017, indiquez d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des finances.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Le personnel du ministre des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

Q-56 Pour les exercices de 2011-2012 à 2016-2017 inclusivement, portant sur les rencontres entre le ministère des Finances et les agences de notation Fitch, Standard & Poor's et Moody's, indiquer :

- Les précisions d'informations qu'ont demandées les agences quant aux budgets et selon les années;
- Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2016, publiée le 25 octobre 2016;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
- Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2015, publié le 26 novembre 2015;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
- Le calendrier prévu de 2017 des rencontres à venir entre le ministre des Finances, et le personnel des agences de notation;
- Les exigences budgétaires qu'ont demandées les agences de notation pour que le Québec conserve sa cote de crédit pour les exercices 2013-2014 à 2017-2018.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Le personnel du ministre des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

Q-57 Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres. Dans le cas des appels d'offres, fournir également la liste des soumissionnaires, le détail de leur soumission et le soumissionnaire retenu.

Le ministère a acheminé cette question au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Q-58 État de situation détaillé concernant la mise en place des Fonds d'intervention économique régional (FIER) en spécifiant pour les 4 volets (FIER-soutien, FIER-régions, FIER-partenaires, FIER-partenaires) : a) les FIER qui sont actuellement en place par région; b) les sommes gouvernementales investies et les sommes des partenaires; c) les demandes d'accréditation qui sont actuellement à l'étude; d) le nombre d'entreprises qui, à ce jour, ont reçu une aide financière, le montant de l'aide et le nombre d'emplois créés.

Le ministère a acheminé cette question au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Q-59 Les rapports, commentaires et autres documents adressés au ministère des finances par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's, Fitch et DBRS de 2012 à 2017, inclusivement.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Le personnel du ministre des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

À la suite de ces rencontres, chacune des cinq agences publie une analyse indiquant la cote de crédit du Québec.

Q-60 Estimations des revenus et profits annuels de Loto-Québec à la suite de l’adoption du projet de loi 74 pour les 5 prochaines années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-61 Estimations des coûts pour les fournisseurs d'accès internet à la suite de l'adoption du projet de loi 74 pour les 5 prochaines années.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-62 Pour chaque fond spécial et chaque organisme autre que budgétaire, tels que regroupés dans le rapport mensuel des opérations financières, leurs revenus, leurs dépenses et leur service de la dette, par année depuis 2003.

Les informations pour 2016-2017 et 2017-2018 sont disponibles dans le Budget de dépenses 2017-2018 du Secrétariat du Conseil du trésor, fascicule « Budget des fonds spéciaux » et fascicule « Budget des organismes autres que budgétaires ».

Pour les informations de 2003-2004 à 2015-2016, les données ne sont pas uniformisées et nécessiteraient des travaux considérables.

Q-63 Le nombre d'effectifs (ETC) attitré à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2016-2017, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.

Le ministère des Finances n'a pas d'effectif attitré à la gestion du Fonds vert.

Q-64 Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.

Le ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Q-65 La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert en 2015-2016 et 2016-2017 avec mention :

- de la description du projet ;
- de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire ;
- du programme concerné, le cas échéant ;
- du montant déboursé ;
- de la date du déboursement ;
- de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.

<i>Le ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.</i>

Q-66 Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2016-2017 :

- **Le cadre de gestion utilisé;**
- **La grille d'évaluation des projets ;**
- **Les objectifs poursuivis.**

Le ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Q-67 L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- 1) Offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.**
- 2) Offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.**
- 3) Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.**
- 4) Déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.**
- 5) Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.**

<i>Le ministère a acheminé cette question au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.</i>

SCT 66 - Pour les exercices allant de 2011-2012 à 2017-2018 et pour chacun des ministères et organismes, fournir les montants des crédits prévus dans les «dépenses financées par le régime fiscal » et qui sont rattachées à ces ministères

- Les dépenses financées par le régime fiscal n'affectent pas le montant des crédits réellement utilisés, c'est-à-dire les dépenses encourues par les différents ministères.
- En lien avec la législation fiscale, les dépenses financées par le régime fiscal réduisent les revenus fiscaux.
 - Pour les états financiers consolidés du gouvernement, les dépenses financées par le régime fiscal sont reclassées à la dépense pour fin de présentation.

SCT 67 - Pour les exercices allant de 2011-2012 à 2017-2018 et pour chacun des ministères et organismes, fournir les montants des crédits réellement dépensés dans les «dépenses financées par le régime fiscal » et qui sont rattachées à ces ministères

- Les dépenses financées par le régime fiscal n'affectent pas le montant des crédits réellement utilisés, c'est-à-dire les dépenses encourues par les différents ministères.
- En lien avec la législation fiscale, les dépenses financées par le régime fiscal réduisent les revenus fiscaux.
 - Pour les états financiers consolidés du gouvernement, les dépenses financées par le régime fiscal sont reclassées à la dépense pour fin de présentation.

SCT 68 - Pour les exercices allant de 2010-2011 à 2016-2017 et pour chacun des ministères et organismes, fournir les montants des crédits prévus dans les « ajustements de consolidation » et qui sont rattachées à ces ministères

- Les ajustements de consolidation n'affectent pas le montant des crédits réellement utilisés, c'est-à-dire les dépenses encourues par les différents ministères.
- Les états financiers consolidés du gouvernement visent à donner une représentation des revenus ainsi que des dépenses réalisées avec les particuliers et les entités externes au périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les ajustements de consolidation, effectués dans le cadre de la production de ces états financiers consolidés, visent à éliminer les transactions effectuées entre les ministères et les autres entités du périmètre comptable, afin de ne conserver que celles réalisées à l'externe.

SCT 69 - Pour les exercices allant de 2010-2011 à 2016-2017 et pour chacun des ministères et organismes, fournir les montants des crédits réellement dépensés dans les « ajustements de consolidation » et qui sont rattachées à ces ministères

- Les ajustements de consolidation n'affectent pas le montant des crédits réellement utilisés, c'est-à-dire les dépenses encourues par les différents ministères.
- Les états financiers consolidés du gouvernement visent à donner une représentation des revenus ainsi que des dépenses réalisées avec les particuliers et les entités externes au périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les ajustements de consolidation, effectués dans le cadre de la production de ces états financiers consolidés, visent à éliminer les transactions effectuées entre les ministères et les autres entités du périmètre comptable, afin de ne conserver que celles réalisées à l'externe.

MESI-25 Coûts moyens et totaux des différentes mesures fiscales suivantes, rendement moyen par dollar investi, les critères d'évaluation, une copie des études liées à ces programmes, ainsi que le nombre de bénéficiaires en 2015-2016 et 2016-2017 :

- a) Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle
 - b) Congé fiscal pour chercheurs étrangers
 - c) Congé fiscal pour experts étrangers
 - d) Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement
 - e) Crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé
 - f) Industrie maritime
 - g) Reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible
 - h) Régime d'investissement coopératif
 - i) Ristourne à impôt différé.
- Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mandat d'administrer plusieurs mesures fiscales destinées aux particuliers et aux sociétés.
 - Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activité, dont l'innovation et le secteur maritime.

ESTIMATIONS DU COÛT DES MESURES FISCALES ADMINISTRÉES PAR LE MESI, 2015-2016 ET 2016-2017
(en millions de dollars)

Mesures fiscales	2015-2016	2016-2017
Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	f	f
Congé fiscal pour chercheurs étrangers	4	4
Congé fiscal pour experts étrangers	f	f
Crédit d'impôt pour le design ⁽¹⁾	17	17
Crédit d'impôt pour un projet de recherche précompétitif en partenariat privé	29	16
Crédit d'impôt R-D pour les consortiums de recherche	4	4
Crédit d'impôt pour la construction ou la transformation de navires	15	9
Déduction additionnelle pour amortissement de 50 % à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires	f	f
Réserve libre d'impôt par les armateurs	f	f
Régime d'investissement coopératif	10	10
Ristourne à impôt différé	f	f
TOTAL	79	60

f : Coût fiscal inférieur à 2 millions de dollars.
(1) : Inclut le design de produits fabriqués industriellement et le design de mode.
Note : Le nombre de bénéficiaires n'est pas disponible pour ces années, en raison de la nature confidentielle des données ou du fait que les données sont incomplètes étant donné que plusieurs bénéficiaires n'ont pas encore été comptabilisés.

- MSSS-103 Concernant la nouvelle entente sur les transferts fédéraux en santé :**
- **détails complets et ventilés de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral sur les transferts fédéraux en santé;**
 - **sommes qui seront versées au Québec dans le cadre de cette entente par année et par programme lors des 10 prochaines années;**
 - **copie de tous les documents signés entre le gouvernement québécois et fédéral dans le cadre de cette entente;**
 - **tout document qui démontre la nouvelle reconnaissance et la bonification du principe de l'asymétrie;**
 - **sommes additionnelles qui lui seront versées pour les études postsecondaires par année et par programme lors des 10 prochaines années.**

La réponse à cette question se retrouve dans le document « Le Plan économique du Québec » publié le 28 mars 2017.